



# MAIRIE DE GALLUIS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 JUIN 2025 20H30

### Étaient présents :

Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Dominique MURIEL, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christophe ANDRUSZKOW ayant donné pouvoir à Aurélie PIACENZA,  
Robin TISNE ayant donné pouvoir à Jean-Louis MARTINELLI

### Absent non excusé :

Stan RIGAUDEAU

### Secrétaire de séance :

Jennifer FORT ayant été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30 par Madame le Maire, Mme le Maire. Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 AVRIL 2025 :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-15 ;

**Vu** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2025 transmis aux membres du conseil municipal dans les délais réglementaires ;

Le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 a été adressé aux conseillers municipaux conformément aux dispositions légales.

**Sébastien Boulanger** : Annie, je peux faire une petite remarque sur le déroulé de la séance ? Je pense que c'est important, comme on n'a pas eu de réunion de travail. On n'a pas eu de réponse aux questions des mails, il risque d'y en avoir beaucoup.

**Mme le Maire** : Oui, moi aussi j'en ai. Tu les auras dans les "divers", car pour l'instant on suit la chronologie de l'ordre du jour.

Vous avez tous eu le compte rendu en main. Certains ont fait des observations, notamment Jean-Louis et Carol Alonso, qui était la secrétaire de séance. Alors, déjà, premièrement, vous n'êtes pas d'accord entre vous. Carol Alonso a repris l'enregistrement du conseil municipal, et Jean-Louis Martinelli a fait son propre enregistrement de son côté, personnellement, et vous n'êtes pas d'accord sur certains points. Sur le premier point, concernant l'urgence, M. Jean-Louis Martinelli et M. Sébastien Boulanger disent

qu'ils ne sont pas d'accord sur l'urgence de voter le budget primitif. Carol, de ton côté, tu ne mentionnes pas Sébastien Boulanger, car on ne l'entend pas au niveau de l'enregistrement.

**Sébastien Boulanger** : Je ne l'ai pas dit fort.

**Mme le Maire** : Nous, on ne l'entend pas au niveau de l'enregistrement.

**Carol Alonso** : Non, ça, je ne l'ai pas entendu. Mais le reste, après, on a trouvé, on est d'accord.

**Mme le Maire** : Donc, on laisse comme ça.

**Jean-Louis Martinelli** : Juste pour préciser qu'en fait, j'ai regardé l'enregistrement qu'a mis Céline, et j'ai aussi regardé l'enregistrement que j'ai fait, que je fais systématiquement au niveau des conseils, souvent pour les comptes rendus, et effectivement, Sébastien s'exprime. On n'entend pas très bien.

**Mme le Maire** : Pour moi, à partir du moment où vous êtes d'accord tous les deux, je n'ai aucun souci. Carol, tu étais la secrétaire. Bon, alors, ça paraît bizarre après, quand tu dis que tu demandes des explications à Jean-Louis, pourquoi il n'y a pas d'urgence, mais bon, voilà, on en reste là. On ne va pas aller plus loin.

Et puis, il y a un autre moment où Mme le Maire dit dernier délai pour voter le budget, M. Martinelli dit à Mme le Maire : "Quand tu dis que la CRC va reprendre la main, ce n'est pas vrai." Ça veut dire quoi ?

**Carol Alonso** : Non, mais après, il a repris.

**Mme le Maire** : Moi, je n'ai pas eu les dernières corrections. Donc, à partir de là... Il y a eu les dernières corrections, donc ça, c'est bon.

**Jean-Louis Martinelli** : J'ai corrigé en me fiant exclusivement à l'enregistrement.

**Mme le Maire** : À partir du moment où tout le monde est d'accord, on ne va pas revenir dessus. Après, M. Jean-Louis Martinelli dit que, généralement, dans ce genre de situation, le maire demande une dérogation au préfet, qu'il obtient systématiquement. C'est ce qui a été dit.

**Jean-Louis Martinelli** : Non, ce qui a été dit, c'est qu'il obtient *pratiquement* systématiquement une dérogation, et ça change une chose. Du coup, je ne peux pas parler à la place du préfet. C'est ce qui a été dit, Carol ?

**Carol Alonso** : Oui, je confirme.

**Mme le Maire** : Est-ce qu'il y avait d'autres choses ?

**Dominique Muriel** : Alors, si je me permets, j'ai pris connaissance qu'on avait eu l'enregistrement qu'hier soir, donc je suis désolée, mais du coup, tout à l'heure, je n'ai pas eu aujourd'hui le temps de tout écouter. Je me suis focalisée sur la dernière partie, parce que c'est là où j'étais intervenue en dernier. En ce qui concerne le "Divers", je ne suis absolument pas d'accord. Si on doit rester fidèles à ce qui a été dit et qui doit être retranscrit, ce qui a été mis en "Divers" concernant la décision du maire numéro 1 en date du 11 février, relative à la régulation des recettes perçues, ça n'a pas été ça du tout. Ça a duré 30 secondes, il n'a pas été fait mention de la fête de la musique. Il a simplement été dit qu'il y avait la somme de 1 511,47 € qui avait été comptabilisée, provenant de l'événementiel. Il n'a pas été fait référence de la musique, 2023, juin 2024, etc., ainsi que... a fait un don de la commune, conformément aux instructions de M. Cacaly, trésorier du SCSG de Rambouillet. Cette partie-là, elle est très courte, en fait.

**Mme le Maire :** Alors on met quoi ?

**Dominique Muriel :** On met ce qu'il y a, conformément... Alors, je dois t'avouer que, vu comment je l'ai fait à l'arrache ce soir, je n'ai peut-être pas le mot à mot exact. J'ai pris des notes rapides. Mais par contre, si on reprend en substance ce qui a été dit, il a été simplement dit que les sommes avaient été reversées au niveau des comptes de la commune.

**Mme le Maire :** Oui, ce que je te propose, c'est que tu prennes le temps d'envoyer ton texte à Céline. Maintenant, moi, je demande effectivement à Carol si elle est d'accord sur le principe. On est tous d'accord sur le principe ? Tu envoies ta modification ?

**Georges Willemot :** Il y a des choses à retirer, c'est tout.

**Mme le Maire :** On est tous d'accord sur le principe ? Tu envoies ta modification ?

**Dominique Muriel :** Oui, mais Annie, là, pour le coup, je vais encore passer pour la chieuse, mais tu nous dis... Alors déjà, tu nous fais parvenir un mot nous expliquant ce que c'est un PV, OK. La question que j'ai posée, on a eu la première salve de réponses. La deuxième, c'est : le PV, est-ce qu'on peut l'avoir un peu à l'avance, par rapport au secrétaire de séance ?

**Mme le Maire :** Le PV est transmis à partir du moment où il y a effectivement la convocation, et là, vous recevez le PV. Ce procès-verbal retranscrit mot pour mot, ce qui se dit au moment du conseil municipal. Donc vous en avez effectivement une copie avec l'ordre du jour du prochain conseil et les éléments qui vont avec.

À savoir que ce PV... les délibérations sont affichées de suite, on n'attend pas 8 jours. Par contre, le procès-verbal, on attend effectivement le prochain conseil municipal pour le mettre sur le site.

**Dominique Muriel :** Dans ce cas présent, là où je dois... je demande des corrections, il faut que je vous les communique avant la fin de... ?

**Mme le Maire :** Tu peux le faire demain, enfin oui, parce que nous, il va falloir qu'on l'affiche à partir du moment où vous êtes tous d'accord. C'est la question que j'ai posée : si tout le monde est d'accord sur le principe et le valide.

**Dominique Muriel :** D'accord, OK. C'est simplement pour savoir s'il fallait approuver ou non, puis ensuite modifier, représenter, etc.

**Mme le Maire :** Alors, s'il faut attendre... Si le PV, on dit : ce PV-là, les modifications qui sont apportées ce soir, on attend le prochain conseil municipal, ça peut être dans un mois, deux mois, trois mois. Je fais un conseil par trimestre. C'est une obligation.

**Dominique Muriel :** Je sais que ma remarque est un petit peu lourde.

**Mme le Maire :** Non, on ne dit pas qu'elle est lourde. Je t'explique simplement que si on le modifie ce soir comme ça s'est fait, et au moins tout le monde est d'accord. C'est fait, c'est affiché, et on n'attend pas le prochain conseil municipal qui aura lieu, je ne sais pas quand, mais au moins c'est acté, c'est fait tout de suite.

**Sébastien Boulanger :** C'est plus le même principe que le compte rendu ?

**Mme le Maire :** Non, le compte rendu, c'est exactement, c'est la différence. Donc voilà.

**Jean-Louis Martinelli :** Et à partir du moment où s'est acté ce soir, au niveau des modifications, tout le monde est d'accord. On peut approuver le PV après.

**Mme le Maire :** Oui, voilà. Parce que le prochain, ce sera le PV du conseil municipal de ce jour. Bon, Dominique ce n'est pas la peine de t'énerver sur ton ordinateur, qui ne se met pas en route, tu prends le temps de le faire posément, en rentrant ou demain, et tu l'envoies à Céline. Sur le fond, de toute façon, ça ne change pas.

**Dominique Muriel :** De toute façon, je ferai une copie à tout le monde, à Carol en tout cas.

**Mme le Maire :** Si la secrétaire est d'accord sur le principe ?

**Carol Alonso :** Oui

**Mme le Maire :** C'est bon ? Il y a d'autres sujets ?

**Jean-Louis Martinelli :** Si, je crois qu'il y a un truc que je voulais dire à Carol. Au niveau du PV, c'est que le PV, normalement, c'est un document qui est censé être neutre. Donc il n'y a pas lieu de mettre du gras sur les textes, etc. pour mettre l'emphase sur un point ou sur un autre. On doit garder le même style pour l'ensemble. Donc, je pense qu'il faut enlever le gras dans le texte.

**Mme le Maire :** De toute façon, après, c'est Céline qui reprend en main et qui remet au propre le compte rendu enfin, le PV maintenant.

**Sébastien Boulanger :** Comme les comptes rendus, il y a un formalisme aussi que tu dois rendre, ou c'est un PV, c'est plus entre nous ?

**Mme le Maire :** Qu'est-ce que tu appelles un formalisme ?

**Sébastien Boulanger :** Quand on fait un compte rendu au conseil municipal, c'est-à-dire qu'on a un compte rendu pour la préfecture.

**Mme le Maire :** Non, le compte rendu, c'est quelque chose de beaucoup plus succinct. À la charge, après, du secrétariat de préparer les délibérations qui sont envoyées en sous-préfecture. Ça, ça ne change pas. On envoie les délibérations, c'est affiché avec effectivement des délibérations numérotées, etc., qui sont effectivement à disposition des Gallusiens et de vous-mêmes si vous voulez en avoir une copie.

**Sébastien Boulanger :** C'est juste le formalisme et le fonctionnement qui va différer un petit peu.

**Mme le Maire :** Le compte rendu, on a 8 jours pour l'afficher. Le PV, on a beaucoup plus de temps.

**Jean-Louis Martinelli :** Moi, j'avais juste une remarque, mais c'est un point de détail. Je pense que c'est dans le sens de ce que tu viens de dire. C'est qu'en fait, dans le mail que tu nous as fait, tu expliquais le changement de compte rendu et de PV. Moi, j'avais compris qu'on n'affichait plus rien.

**Mme le Maire :** On n'a pas d'obligation d'afficher, mais je pense que c'est quand même bien de l'afficher. Mais on n'a pas d'obligation. Les délibérations, oui. Les délibérations, c'est affiché, c'est un numéro de délibération et la date à disposition. Mais le PV, je n'ai pas d'obligation de le mettre sur le site. Si quelqu'un le demande, il a le droit de l'avoir, il peut se déplacer en mairie, il n'y a aucun souci. Il est à disposition des Gallusiens et de vous-mêmes si vous voulez effectivement le relire. Mais je pense que c'est bien de le mettre sur le site. Je pense que c'est bien que tout le monde ait pu le voir, que ce soit communiqué tout de suite.

**Jean-Louis Martinelli** : Oui, C'est une question de transparence.

Les observations ayant été formulées, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**Mme le Maire** : Exactement. Est-ce qu'on valide ? Donc, qui est contre le PV ? Qui s'abstient ? Il est validé. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Ont voté pour :**

Mme le Maire, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

**DÉCIDE** :

D'approuver avec observations le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2025.

Maintenant, il faut qu'on désigne un secrétaire de séance. Alors, petite nouveauté, si vous en êtes d'accord, parce que c'est toujours les mêmes qui sont secrétaires de séance : donc, proposition, c'est qu'on a fait des petits papiers avec des petits noms, des élus, tirés au sort, et par une main innocente, qui n'est pas la mienne. Allez, Céline ! eh bien, Jennifer sera la secrétaire. Bon, Jennifer. Le PV est quand même préparé par la secrétaire. Il y a relecture derrière. Normalement, il n'y a pas de souci.

**Sébastien Boulanger** : En plus, tu as un enregistrement maintenant.

**DELIBERATION n° 2025/15 : MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE SUITE À LEUR RETRAIT DE DÉLÉGATION :**

**Mme le Maire** : Oui, nous avons placé l'enregistreur ici, car le son n'était pas très audible. Il est plus logique de le mettre au centre de la table, c'est pourquoi nous l'avons rapproché de moi.

Concernant le premier point : le maintien ou non des fonctions d'adjoint au maire après retrait de l'ensemble des délégations. Je vais lire (on me reprochera encore de lire, mais voilà) :

M. Jean-Louis Martinelli a été désigné premier adjoint au maire lors de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020. En application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a reçu, par arrêté en date du 16 juillet 2020, des délégations dans les domaines des finances, de la communication, de la citoyenneté, de l'informatique et de la CCCY.

Mme Fanny-Cécile Herreras a été élue deuxième adjointe à cette même séance du 26 mai 2020. Conformément au même article, elle a reçu, par arrêté du 16 juillet 2020, des délégations dans les domaines de la petite enfance, de la famille, de l'événementiel, de la culture et du comité des jeunes. Par arrêté du 28 avril 2025, j'ai procédé au retrait des délégations de fonctions et de signature de M. Martinelli et de Mme Herreras. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-18, lorsque le maire retire les délégations d'un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur son maintien dans ses fonctions.

Je propose donc au conseil municipal de ne pas maintenir M. Jean-Louis Martinelli et Mme Fanny Herreras dans leurs fonctions d'adjoints au maire de Galluis.

Ce sera certainement un débat. Je demande à chacun de s'exprimer à son tour. Dominique, je te donne la parole.

**Dominique Muriel :** Merci. J'ai plusieurs demandes. Tout d'abord, n'en déplaise à certains autour de cette table, je demande un vote à bulletin secret. Et je vais expliquer pourquoi : cela permet à chacun d'exercer son libre arbitre. Ensuite, il s'agit de collègues du conseil municipal qui risquent d'être destitués. Si certains ont encore des doutes, ce mode de vote permet de les exprimer librement. Enfin, pour ceux qui le souhaitent je ne parle pas de tout le monde, mais de ceux qui veulent s'exprimer, serait-il possible qu'ils exposent les griefs qu'ils ont pu constater ?

J'ai aussi une question : concernant leur rôle de premier et de deuxième adjoint, j'aimerais savoir si, ce que tu leur reproches, c'est leur manière de gérer les dossiers ? Le fait de ne pas être allés au bout des prérogatives que tu leur avais confiées ? De ne pas t'avoir soutenue dans certains dossiers ? En fait, je veux que tu puisses nous dire si au niveau du travail qu'ils ont rendu depuis tout ce temps, tu as eu à juger de manière négative du travail fourni.

**Mme le Maire :** Pour être claire, cela fait des années que je travaille avec Jean-Louis et Fanny, et ça s'est toujours très... Enfin, voilà, on n'est pas toujours d'accord sur des dossiers, mais c'est vrai qu'on a toujours bien travaillé ensemble. Je l'ai expliqué et je l'ai écrit aux Galluisiens : les tensions sont apparues depuis trois ans. Je ne vais pas refaire l'historique de cette modification du PLU, qui a été extrêmement compliquée et qui a duré des mois, alors qu'une modification est assez simple.

Après, on me dit que je ne suis pas transparente, alors que j'apprends par des intermédiaires qu'il y a des réunions qui sont faites et je ne suis pas au courant, qu'il y a des appels qui sont faits et qu'on me rappelle derrière en me disant « madame le Maire, on a eu votre adjoint et on ne comprend pas ce qui se passe » parce que ce n'est pas toujours dit dans la gentillesse, etc., ces appels.

Et quand un adjoint, deux adjoints, ne votent pas le compte administratif, parce que soi-disant je ne suis pas transparente, que je suis une voleuse, une menteuse... Alors, je vais passer outre le budget, parce que vous allez me dire « Oui, mais le budget, c'était un bulletin secret, donc on ne sait pas qui a voté ». Je pars du principe qu'à partir de ce moment-là, il n'y a plus de confiance. Je ne peux pas continuer à travailler comme ça, avec des personnes qui n'ont plus confiance en moi. Et je n'ai même pas à justifier le retrait de la délégation. Là, je vous le justifie. Ce n'est plus possible. Il y a une scission qui s'est passée depuis des mois, et on le voit bien au niveau du conseil municipal, c'est la cage aux lions, on ne peut plus travailler ensemble, à un moment donné, c'est stop. On arrête. Et là, j'ai pris ma décision, et ce n'est pas du harcèlement moral comme on peut me dire sur les cinquante de mails que je reçois régulièrement depuis le retrait de délégations. Il n'y a plus de confiance, donc c'est stop. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ?

**Christian Vallée :** Vous dites qu'il n'y a plus de confiance, en effet, mais ce manque de confiance vient du cercle et non pas de vous. Vous, par réaction, vous dites qu'il n'y a plus de confiance, mais en fait, vous traduisez le manque de confiance de vos collaborateurs par rapport à tous ces événements.

**Mme le Maire :** Nous parlons ici de deux personnes qui sont adjoints, ce n'est pas un conseiller municipal.

**Christian Vallée :** Oui, je parle bien de ces deux personnes.

**Mme le Maire :** Si on donne une délégation à un adjoint, c'est qu'on a confiance. À partir du moment où la confiance n'est plus... Vous savez, je suis très patiente, je suis excessivement patiente, mais il y a des moments où ça commence à déborder, c'est terminé, je ne reviendrai pas dessus. Maintenant, le poste d'adjoint, c'est un poste d'adjoint.

**Christian Vallée :** Madame, je ne me garderais bien de vous condamner ou de vous soupçonner de quoi que ce soit. Mais à partir du moment où il y a un manque de confiance parce qu'il y a eu des choses qui se sont révélées, qui ont été mises dans l'ordre, mais pas tout à fait à la régulière, ça traduit tout à fait le manque de confiance de vos collaborateurs.

**Mme le Maire :** Non, eh bien on va en parler.

**Christian vallée :** Alors bien sûr, ils ne sont pas d'accord avec vous, donc vous leur retirez votre confiance.

**Mme le Maire :** Oui.

**Christian Vallée :** Mais ce manque de confiance, il vient de l'autre côté.

**Mme le Maire :** Peut-être, eh bien justement...

**Christian Vallée :** Par votre réaction, vous n'avez pas fait amende honorable en expliquant les choses.

**Mme le Maire :** Non, je n'ai pas à faire amende honorable, Monsieur Vallée, je suis désolée. Je ne ferai pas amende honorable sur quelque chose que je n'ai pas fait.

**Christian Vallée :** Le Préfet vous a dit les choses que vous n'aviez pas le droit de faire, et pourtant, vous n'avez pas fait amende honorable

**Mme le Maire :** Choses que je n'ai pas faites. Et je peux le dire la tête haute, je n'ai pas de souci par rapport à ça.

**Christian Vallée :** Vous n'aviez pas à faire ce genre de choses. Je ne vous soupçonne pas de malhonnêteté.

**Mme le Maire :** Ah bah si.

**Christian Vallée :** Mais vous avez accompli des actes que vous n'auriez jamais dû faire en tant que maire. Vous n'aviez pas du tout à manipuler cette somme.

**Mme le Maire :** Non. Vous avancez des choses que vous ne connaissez pas. Vous n'écoutez qu'une partie de ce qu'on peut vous dire.

**Christian Vallée :** J'ai les mêmes informations que tout le monde.

**Mme le Maire :** Non, je ne pense pas.

**Christian Vallée :** C'est dans le rapport.

**Mme le Maire :** Oui, mais c'est facile d'écrire.

**Aurélie Piacenza :** Puisqu'on demande pourquoi je vote pour le retrait des délégations, je vais expliquer et je parle aussi au nom de Christophe, qui vote comme moi.

J'estime que le non vote, le rejet du vote du budget était quelque chose d'inconséquent de la part de ceux qui ont voté à bulletin secret. Car même si le vote est secret, autour de cette table, tout le monde sait qui a voté quoi. C'est un jeu de dupes.

Et notamment pour la transparence que vous demandez envers les électeurs de Galluis. Par ailleurs, être adjoint avec une délégation signifie (puisque Annie ne l'a pas rappelé) qu'on peut prendre des décisions à la place du maire, signer des documents à sa place, et s'exprimer en son nom auprès d'interlocuteurs extérieurs.

À partir du moment où la confiance n'est plus là (notamment parce que le budget n'a pas été voté) et sachant que dans n'importe quelle commune de France, le budget est le marqueur de la confiance envers

le maire, et d'autant plus quand c'est l'adjoint aux finances qui l'a préparé, moi je comprends tout à fait la position d'Annie de retirer ces délégations, et je voterai pour le retrait des fonctions.

**Jean-Louis Martinelli :** Je voudrais simplement dire une chose. Fanny et moi allons vous laisser vous exprimer, ce qui est tout à fait normal puisque la question vous est posée. Mais je tiens à préciser que je répondrai point par point à tout ce qui sera dit par les personnes présentes, notamment à ce que je viens d'entendre de la part d'Aurélié Piacenza et de Mme le Maire. Voilà, c'est tout ce que je voulais ajouter. Donc j'attendrai que tout le monde se soit exprimé et je demanderai ensuite la parole pour pouvoir répondre. Je n'avais pas l'intention de le faire initialement, mais face à ce type d'accusations, nous sommes obligés de répondre.

**Mme le Maire :** Oui, bien sûr.

**Dominique Muriel :** Il n'est un secret pour personne qu'il existe au sein du conseil municipal une scission, et que sept de ses membres ne sont plus en accord avec toi. Dans ce cas-là, je me demande pourquoi tu n'as pas demandé que nous démissionnions tous ensemble.

**Georges Willemot :** Ce n'est pas à elle de vous demander de démissionner.

**Dominique Muriel :** Pourquoi est-ce que ce n'est pas à elle de nous le demander ?

**Mme le Maire :** Mais je n'ai pas à vous demander de démissionner. C'est votre propre choix. Si vous souhaitez démissionner...

**Dominique Muriel :** C'était simplement pour marquer le fait...

**Mme le Maire :** Si vous voulez démissionner, c'est votre décision, ce n'est pas à moi de vous l'imposer. Je l'accepte ou pas mais ce n'est pas à moi de vous dire de démissionner. Si vous le souhaitez, vous en avez le droit, il n'y a aucun souci.

**Dominique Muriel :** Ma question devient donc caduque. Ce que je voulais dire, c'est que cette sanction qui tombe sur les adjoints marque également, en fait, les sept aussi.

**Sébastien Boulanger :** Tu es en train de dire qu'on était sept à voter contre, et pas seulement deux.

**Jean-Louis Martinelli :** Ce n'est pas forcément une histoire de voter contre ou pas. C'est simplement une question de positionnement face aux décisions qui sont prises. Voilà, c'est tout. Il se trouve que les adjoints ont une position, que certains conseillers partagent cette position, tandis que Mme le Maire en a une autre, partagée par d'autres conseillers et adjoints. C'est tout.

**Mme le Maire :** Quand on est élu, c'est le conseil municipal qui met en place le maire. Et c'est pour cela que, aujourd'hui, je suis obligée d'inscrire à l'ordre du jour le retrait des fonctions d'adjoints de Jean-Louis et de Fanny. C'est la loi, c'est comme ça, je n'ai pas le choix.

Parce qu'en fait, une délégation, c'est le maire qui la donne par arrêté. Quand je délègue à deux, trois ou quatre adjoints, c'est parce que j'ai confiance, parce que ce sont des personnes avec lesquelles on doit travailler au quotidien, sur des dossiers, comme on l'a toujours fait, que l'on présente ensemble. On a eu des réunions entre adjoints, puis des réunions de travail avec l'ensemble du conseil municipal, puis on présente les points importants au conseil. À partir du moment où on sent qu'on n'est plus en phase... et qu'on ne vote plus. Encore, à la rigueur, je dirais, le vote du compte administratif : on veut me tacler, on dit « Oui, Madame le Maire a fait ci, on n'est pas d'accord... ». C'est mon compte administratif, c'est le compte du maire. Il y a le compte de gestion, c'est le percepteur, et le compte administratif, c'est celui du maire. S'il n'est pas voté, c'est le maire quelque part qu'on attaque. C'est ce qui a été fait.

**Christian Vallée :** C'est un budget, Madame, ce n'est pas vous, c'est le budget.

**Mme le Maire :** Non, on ne mélange pas tout. À partir du moment où le budget, le compte administratif, pardon, n'est pas voté, on ne peut pas voter le budget, c'est impossible. Donc on est obligé de le repasser à la dernière date qui était le 15 avril. Et là, on ne vote pas le budget ! Le budget, c'est pour la collectivité, pour que tout fonctionne. On avait des dossiers importants, notamment celui de la réhabilitation énergétique des bâtiments. On avait l'argent, on avait tout, on a travaillé pour obtenir les subventions. Et je peux vous dire que, sur un budget yvelinois de 2 millions d'euros, la commune a obtenu 436 112 € de subvention du Fonds vert. Je peux vous dire que j'ai fait des jaloux parmi mes collègues maires. On a réellement travaillé sur cela. Et là, on ne vote pas le budget, pour dire qu'on a encore le temps, qu'il reste 15 jours. Non, nous n'avons pas 15 jours. La preuve. Je ne comprends pas. Et ça, ce n'est pas acceptable. Je suis désolée. Ce n'est pas acceptable. Et que vous ne le compreniez pas... ça me dépasse. On y est. Aujourd'hui, on en est là, on vient juste d'avoir le budget de la CRC. Et encore, il faut attendre le retour du préfet. Voilà, je veux dire, à un moment donné, et ça ce n'est pas venu tout seul, c'est des discussions, à mon avis, qui se sont faites en amont du conseil municipal. Alors on ne peut pas être deux groupes dans le conseil municipal, ce n'est pas possible.

**Christian Vallée :** Ça veut simplement dire qu'on réfléchit à la chose.

**Mme le Maire :** Ah ben, vous réfléchissez ! Excusez-moi, mais vous avez super bien réfléchi.

**Christian Vallée :** Oui.

**Mme le Maire :** Ah bah oui, vous n'avez pas voté le budget.

**Christian Vallée :** Il y a des choses qui ne sont pas claires.

**Mme le Maire :** Le budget était très clair. Généralement, quand on va à la CRC, c'est parce que le budget n'est pas équilibré. Or notre budget était équilibré, il n'y avait aucun souci.

**Christian Vallée :** Il y a des éléments dans le compte administratif sur lesquels nous n'étions pas d'accord.

**Mme le Maire :** Ah oui ? Quoi ? Vous me l'avez dit ? À part avoir passé au moins une heure, en plus quand je n'étais pas là, à dire qu'il y a de l'argent de l'événementiel, etc. Sans doute, mais je n'ai pas la preuve.

**Jean-Louis Martinelli :** Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

**Aurélie Piacenza :** Oui, je voudrais simplement compléter pour éclairer le débat. On a reçu le mail de la préfecture qui indiquant bien que : 1, on avait jusqu'au 15 avril, sans possibilité de dérogation. Et 2, une fois que le budget n'était pas voté, la maire ne pouvait plus engager aucune dépense. On l'a reçu ce mail.

**Sebastien Boulanger :** Cette semaine, oui.

**Aurélie Piacenza :** Oui, elle nous l'a dit bien avant.

**Mme le Maire :** Les 400 000 €, c'était jusqu'au 15 avril.

**Sébastien Boulanger :** Un coup, on entend que la préfecture dit « vous avez les 400 000 », et après, on n'a plus les 400 000 €.

**Mme le Maire :** Non, non, ce n'est pas la préfecture. La préfecture n'a jamais dit ça. Ne mélange pas tout. C'est bien ce qu'on veut faire passer comme message.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu ne peux pas dire ça, Annie.

**Aurélié Piacenza :** Le budget n'a pas été voté, et donc on n'a pas pu engager les travaux.

**Mme le Maire :** J'ai demandé une confirmation à la préfecture concernant les 400 000 €, et il a été très clair : les 400 000 €, c'est jusqu'au 15 avril, pour pouvoir honorer les factures qui sont en cours. Bon, on va y passer trois heures ?

**Jean-Louis Martinelli :** C'est juste un peu important.

**Mme le Maire :** Important, euh... De toute façon, on sait d'avance le vote, excuse-moi, on n'est pas neuneu.

**Dominique Muriel :** J'ai juste une petite question technique : la possibilité de ne pas engager de dépenses, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que... (*Dominique est interrompue*) Non mais attends, laisse-moi finir ma phrase, je veux simplement dire, si tu as des devis en main, tu ne peux pas les signer ?

**Mme le Maire :** Si j'avais des devis signés sur 2024, avec des travaux prévus avant le vote du budget, ça me permettait d'honorer mes factures, si j'avais des factures à payer entre-temps. Cela m'aurait permis de payer les factures correspondantes, si elles arrivaient avant le 15 avril.

**Dominique Muriel :** D'accord, ça, c'est sur les restes à réaliser ?

**Mme le Maire :** Non, tu as les restes à réaliser, et tu as ce que j'ai signé en 2024 qui aurait pu se faire jusqu'au vote du 15 avril. Par exemple : finir les murs de la mairie, etc. Bon, là, c'est dans les restes à réaliser. Je n'ai rien fait, je n'ai rien engagé, donc je n'ai pas eu de facture à payer jusqu'au 15 avril. Mais par contre, on avait des engagements après le vote du budget, notamment les travaux de l'école et des bâtiments communaux. Et les 400 000 € ne rentrent pas dedans.

**Dominique Muriel :** En investissement, puisque cela relève du budget d'investissement et non du fonctionnement, donc du budget primitif à partir du 15 avril, on n'était plus autorisés à engager aucune dépense d'investissement ni à signer aucun devis. C'est bien ça ?

**Mme le Maire :** Exactement. On a passé les trois quarts de notre journée avec la CRC (Chambre régionale des comptes). Ils ont été très clairs : tous les restes à réaliser, plus les devis signés en 2024, même si les travaux n'avaient pas encore été engagés, devaient être inscrits dans les RAR. Et cela nous oblige à modifier le compte administratif pour intégrer ces restes à réaliser.

Si, par exemple, j'avais signé un devis en 2024 pour un chantier prévu en janvier, février ou mars, et que la facture arrivait avant le vote du budget, les 400 000 € auraient permis de la payer. Une fois le budget voté, normalement, on peut engager les investissements et signer les devis sans problème. Mais là, comme le budget n'a pas été voté au 15 avril, c'était impossible. Ils ont été très clairs : « À partir du 15 avril, je ne peux engager aucune dépense d'investissement. Si l'on veut réaliser des travaux, il faudra en discuter entre nous et décider, le cas échéant, d'une décision modificative du budget. Cependant, il faut toujours que je consulte la CRC et attendre le retour du préfet pour validation.

**Dominique Muriel :** Et cela s'applique à tous les postes ?

**Mme le Maire :** Oui, je parle exclusivement des investissements. Pour le fonctionnement, la commune peut continuer à fonctionner. Le budget de fonctionnement est déjà prévu et peut être utilisé.

**Dominique Muriel :** Donc, pour les dépenses d'investissement, tous les postes sont bloqués, quel que soit le poste. C'est bien ça ?

**Jean-Louis Martinelli :** En pratique, quels devis ont été signés depuis le 15 avril ?

**Mme le Maire :** Aucun. Je n'ai rien signé depuis le 15 avril. Je n'ai pas l'autorisation de signer quoi que ce soit en matière d'investissement à partir de cette date.

**Dominique Muriel :** Signer un devis, ça veut dire quoi exactement ?

**Mme le Maire :** Signer un devis, c'est s'engager à effectuer une dépense. Pour le fonctionnement, cela peut continuer, car le budget courant est suffisant pour couvrir les dépenses. Mais pour l'investissement, depuis le 15 avril, je ne peux signer aucun devis, et c'est très clair. Concernant les 400 000 €, j'avais vérifié auprès de la préfecture et obtenu confirmation par mail : ces fonds ne peuvent être utilisés que dans le cadre des RAR et pour les dépenses engagées avant le 15 avril.

À partir de cette date, aucun investissement ne peut être engagé. Il faudra attendre le retour officiel et avancer ensuite sur le programme de travaux. Aujourd'hui, c'est cet après-midi que nous avons reçu les indications de la CRC, que vous avez également reçues sur votre boîte mail.

Bon, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Fanny Herreras :** Moi, je veux revenir sur le fait que, notamment, tu dis qu'on t'a traité de voleuse, mais ce n'est pas vrai. On ne t'a pas traité de voleuse.

**Mme le Maire :** Ah bon ? Bah écoute, moi, quand je suis descendue...

**Fanny Herreras :** Attends, je peux juste parler, Annie ? On t'a demandé des explications et tu as refusé de les donner, et effectivement, je confirme, à partir de là, pour moi, il y a eu vraiment une perte de confiance, mais c'est parti de ton absence d'explications. Tu n'as pas voulu en donner.

**Mme le Maire :** Alors, quand tu te sens agressée et qu'en plus c'est sur le compte du CA et que je ne suis pas présente...

**Fanny Herreras :** Tu étais présente. Tu étais présente pour le débat, et tu devais partir juste pour le vote, et c'est toi qui as décidé de partir parce que tu voulais écourter le débat.

**Mme le Maire :** Ça a duré quand même une heure, hein. Alors on ne va pas refaire le débat pendant deux heures. Parce que quand tu te sens... un peu agressée, tu recherches quand même des choses. J'ai passé du temps, c'est pour ça que je ne réponds pas aux 36 000 mails que je reçois tous les jours. Donc moi, j'ai fait quand même des recherches.

**Jean-Louis Martinelli :** Attends, Annie, juste un truc quand même, parce que, excuse-moi, si je peux me permettre, juste poser une question...

**Mme le Maire :** Oui.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu vas partir dans le détail des explications ?

**Mme le Maire :** Écoute, on parle d'un point quand même qui est hyper important.

**Jean-Louis Martinelli :** Le point de Fanny, c'est juste de dire qu'à aucun moment, je le confirme, à aucun moment, personne autour de cette table...

**Mme le Maire :** Moi, je ne sais pas, mais ce ne sont pas les propos qui m'ont été rapportés. Bon, donc je ne suis pas une voleuse.

**Jean-Louis Martinelli :** Attends, on n'est pas ici pour parler de propos qui ont été rapportés, parce que moi, si c'est ça, je peux aussi en rapporter des tas de propos. Ce n'est pas le but. Le but, c'est : tu dis clairement, en gros, « je n'ai pas confiance parce qu'on m'a dit que les deux adjoints m'ont traité de voleuse et de menteuse ». Alors là, c'est extrêmement grave.

**Mme le Maire :** Alors, ce n'étaient pas seulement les adjoints.

**Dominique Muriel :** Ça a été dit au niveau du conseil municipal par les élus ?

**Mme le Maire :** Oui, mais je n'ai pas dit que je retirais ma délégation parce que j'étais une voleuse ou autre. J'ai dit que j'ai retiré la délégation parce que c'est une question de confiance.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, Annie, tu as dit que tes adjoints avaient dit de toi... Je suis désolé... que tes adjoints avaient dit que tu étais une voleuse et une menteuse.

Tu as dit que tes adjoints avaient dit ça. Moi, je dis que c'est grave ce que tu dis, parce qu'à aucun moment, à aucun moment, d'accord, autour de cette table, au moment du conseil, cela n'a été dit à aucun moment. Et pour preuve... Je dis pour preuve, ce n'est pas la peine d'affirmer le contraire : tout simplement, le compte rendu qui a été fait du conseil du 10 avril, par Corine, et qui est en mode PV, indique qui a dit quoi exactement, avec les mots précis, à chaque fois. D'ailleurs, ça prend un certain temps de le faire, je peux confirmer, parce que Corine aussi... Et à aucun moment cela n'a été dit. Et je vais te dire, moi-même, moi-même, je dis : « je ne dis pas qu'elle a mal dépensé cet argent ».

**Mme le Maire :** Mais je n'ai pas mal dépensé cet argent.

**Jean-Louis Martinelli :** Attends, attends. Je dis, écoute-moi. Si je peux finir... parce que si tu m'interromps à chaque fois, ce n'est pas possible. Je dis « je ne dis pas qu'elle a mal dépensé cet argent », je ne l'ai jamais dit. Et je reviens sur ce qu'a dit Fanny. Ce qu'on a simplement demandé, c'est une traçabilité.

C'est-à-dire qu'on nous dise : il y a des événements qui ont eu lieu, ils ont généré des recettes. Très bien. Mais ces recettes, où sont-elles allées ? On découvre qu'elles ne sont pas allées sur les comptes de la commune, d'accord ? On découvre qu'elles ont été placées dans des enveloppes, dans un coffre. À ce moment-là, on te demande de justifier, c'est-à-dire d'expliquer l'écart entre les sommes présentes dans le coffre et le total des recettes générées par les activités événementielles.

Et là... tu ne réponds pas, tu ne donnes pas d'explications. Quand ces recettes sont arrivées chez toi, à un moment donné, on fait le constat de ce qu'il y a dans le coffre, on trouve un montant, et il s'avère que ce montant en question n'est pas du tout en ligne avec les recettes en espèces qui ont été générées. À partir de ce moment-là, légitimement, on s'interroge.

On ne te met pas au pilori, on ne te dit pas que tu es une menteuse. On te demande simplement : en gros, tu as dépensé de l'argent pour la commune, très bien, à partir de cette caisse. Quel argent as-tu dépensé ? Qu'est-ce que tu as fait précisément ? Peut-être as-tu engagé des dépenses tout à fait justifiées pour la commune, d'accord ? Et ça, on ne l'a jamais contesté.

C'est pour ça que quand tu dis "voleuse" ou "menteuse", c'est totalement faux. Et s'il y a des gens qui ont rapporté cela autour de cette table, qu'ils le disent. Parce qu'on a les enregistrements du conseil. On a l'enregistrement du conseil du 10 avril. Donc je n'ai aucun problème : vous me ferez écouter, dans l'enregistrement du 10 avril, à quel moment Fanny, moi, ou quelqu'un autour de cette table a dit que le maire était une menteuse ou une voleuse. Franchement, j'attends. J'attends, parce que je suis sûr de ce que j'ai dit, j'ai l'enregistrement, mot pour mot, et il est audible.

**Mme le Maire :** Ah, ce sont des sous-entendus, d'accord.

**Jean-Louis Martinelli** : Ah, ce sont des sous-entendus, là ? Ah, mais ça change tout quand même. Parce que des sous-entendus, il y en a sans arrêt. Et les sous-entendus, c'est ce que perçoivent les gens.

**Carol Alonso** : Alors pourquoi ta réaction lors de la réunion des adjoints, et ensuite début décembre, quand tu nous as déjà dit en réunion : *“Oh Annie, je suis désolé, mais il va falloir que j'appelle le procureur.”* ?

Il n'y aurait pas eu de problème. Moi, si j'avais un souci comme ça avec Annie : *“Attends, il manque 1500 euros, comment ça se fait ?”*. Je ne vais pas lui dire : *“Oh, il faut que j'appelle le procureur.”*

**Jean-Louis Martinelli** : Alors je réponds, je vais te le dire. Ma responsabilité, c'est quoi jusqu'au 29 avril 2025 : Les finances. Je découvre, au mois de novembre 2024, pardon au mois de décembre pas au mois de novembre, par des échanges de mails qu'il y a une suspicion. Oui, une suspicion, car ce n'est pas avéré tant que ce n'est ni dit, ni constaté officiellement. Une suspicion selon laquelle il y aurait un coffre contenant des enveloppes avec de l'argent. D'accord ?

Qu'est-ce que je dis tout de suite ? Je réponds : *“S'il y a des pratiques comme celle-là, elles doivent cesser immédiatement.”* C'est ma première réaction. Ensuite, il y a des échanges. Et à la suite de ces échanges, Annie dit : *“Je ne détiens pas d'espèces dans mon coffre, ça a toujours été comme ça.”* À partir de ce moment-là, je considère qu'effectivement, il y a des pratiques qui ont été mises en place. Et je ne peux pas les cautionner. En tant qu'élus, je ne peux pas, mais encore moins en tant qu'adjoint aux finances.

Donc qu'est-ce que je fais ? J'écris : *“Cet argent doit immédiatement être versé dans les caisses du Trésor public.”* C'est ce que je fais.

J'ai fait deux mails. On a cette fameuse réunion des adjoints. Lors de cette réunion, organisée après le conseil du 19 décembre — si je ne me trompe pas —, on provoque cette réunion d'adjoints pour avoir des explications. D'accord ? Et là, on n'a pas d'explications.

Et moi, je dis quoi ? Je dis : j'ai connaissance d'un fait qui, pour moi, n'est pas régulier. Ce n'est pas régulier. Et ce fait, je ne peux pas ne pas le partager avec mes collègues du conseil municipal. Je ne peux pas faire autrement.

Le Code — je crois que c'est l'article 615 ou 619 du Code de procédure pénale — dit qu'en tant qu'officier de police judiciaire, ce qui est notre cas en tant qu'adjoints, on a le devoir de signaler tout ce qu'on peut considérer comme un délit.

Et donc, à ce moment-là, je dis : attention. Mon devoir, normalement, ce devrait être ça : signaler au procureur. Mais on demande d'abord des explications pour savoir ce qu'il en est réellement. Sauf qu'on n'a pas de réponse.

On fait donc le nécessaire. À ce moment-là, on demande qu'Annie ouvre le coffre. Elle ouvre le coffre. Et dans ce coffre, on trouve 1 500 euros dans une enveloppe, et 50 et quelques euros dans une autre enveloppe du CCAS.

Là, on rédige immédiatement un document, ensemble, que l'on signe. On demande à Madame le Maire d'appeler le trésorier pour prendre un rendez-vous afin de déposer cet argent. Voilà où on en est. Et pourquoi je dis ça ? Parce que c'est ma responsabilité d'adjoint. À partir du moment où j'ai cette information, si je ne la partage pas — ne serait-ce qu'avec le conseil municipal — et si surtout je ne m'assure pas surtout ...

**Carol Alonso** : Alors, tu aurais pu le faire sans dire « il faut appeler le procureur ».

**Jean-Louis Martinelli** : Attends, attends, attends, je termine. Je termine, Carol. Je t'ai effectivement dit que j'hésitais à le signaler au procureur. Je ne le nie pas, c'est vrai. Ensuite, je me renseigne : je regarde, en tant qu'élus et adjoint aux finances, quelle est ma responsabilité. J'examine les textes — et il y en a un certain nombre.

Je vois que, au niveau de ma responsabilité, en tant que Jean-Louis Martinelli, adjoint aux finances et élu : si j'ai connaissance d'un délit et que je fais le nécessaire pour que ce délit cesse, à partir de là, on ne peut plus me reprocher d'être en faute.

C'est-à-dire que je n'ai pas l'obligation d'en faire le signalement au procureur, puisque j'ai mis en place une action permettant que cela cesse. Ce que j'ai fait : j'ai demandé que l'argent soit déposé à la trésorerie, et je me suis assuré qu'un rendez-vous était bien pris avec le percepteur. À partir de là, qu'est-ce que je fais ? J'attends. Parce que ce n'est pas à moi de dénoncer devant le conseil municipal, ce n'est pas à moi de dire ce qui s'est passé. Donc j'attends. J'attends que Mme le Maire le dise, qu'elle le partage.

Et on arrive jusqu'au vote du compte administratif. Et là, rien n'a encore été dit. Alors, mon devoir, en tant qu' élu — en tant qu' adjoint aux finances — c'est d'en informer mes collègues. Et c'est ce que je fais.

Donc, j'estime que je suis, comme dit l'expression, "droit dans mes bottes", parce que j'ai fait ce qu'il fallait. Je n'ai trahi personne. J'ai été loyal — ça, elle peut le confirmer, j'ai toujours été loyal. Mais je ne peux pas cautionner ou couvrir quelque chose que je considère comme irrégulier. Voilà pour te répondre, Carol, concernant le procureur. »

**Georges Willemot :** Je peux te poser une question, Jean-Louis ? Qu'est-ce que tu considères comme étant irrégulier ?

**Jean-Louis Martinelli :** Ce que je considère comme irrégulier, c'est le fait que le Maire manipule de l'argent. Les textes sont très clairs : il y a un ordonnateur et un comptable. L'ordonnateur, c'est le Maire ; le comptable, c'est le trésorier. Et la loi est bien faite, elle trace une frontière entre les deux. Donc, le Maire n'a pas à manipuler de l'argent.

À partir du moment où le Maire manipule de l'argent, à partir du moment où il y a, de façon permanente, de l'argent dans son coffre — qu'il soit utilisé ou pas, ça on pourra en discuter — ce n'est pas régulier. Voilà : ce n'est pas régulier. Cela s'appelle, lorsque c'est avéré, de la "gestion de fait".

**Suzanne Girault :** Moi, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi tu ne nous en as jamais parlé, ni incité Mme le Maire à nous en parler lors d'une réunion. En décembre, tu as constaté. On a attendu jusqu'au 15 avril.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui.

**Suzanne Girault :** Et entre-temps, on a eu beaucoup de réunions. Pourquoi ne l'as-tu pas encouragée à nous en parler ?

**Jean-Louis Martinelli :** À partir du moment où je sais que j'ai fait ce qu'il fallait — c'est-à-dire que je me suis assuré que le trouble cesse — je ne suis plus, en tant qu' élu, "attaquable", entre guillemets. Personne ne peut venir me dire : "Pourquoi tu n'as pas dénoncé ?" ou autre. À ce niveau-là, je suis tranquille sur ce plan. Mais il n'empêche : ce n'est pas à moi de le dire, Suzon. Jusqu'au 10 avril, j'ai espéré qu'elle le dise.

Et qu'est-ce que j'entends — et qui m'a vraiment, quelque part, interrogé — ? Quand on parle de ce point-là, j'entends Mme le Maire qui dit : "*Ah mais ça, j'avais prévu de vous en parler en divers.*" C'est-à-dire, après le vote du compte administratif, après le vote du budget primitif. Mais enfin... tu ne crois pas qu'on pouvait nous en parler avant ?

**Mme le Maire :** Ah mais non, attends, Jean-Louis, on va remettre les choses...

*(Puis s'adressant à Dominique qui souhaite prendre la parole)* Non s'il te plaît Dominique.

**Dominique Muriel :** Je t'en prie. J'aurai quand même à préciser quelque chose pour Georges.

**Mme le Maire :** Ah bon, tu continues quand même ?

**Dominique Muriel :** Je voudrais quand même, pour Georges, pouvoir préciser quelque chose tout à l'heure.

**Mme le Maire :** Ah d'accord.

**Jean-Louis Martinelli :** J'ajoute juste une chose, Annie, si tu le permets. Lorsqu'on a eu cette réunion des adjoints, on nous a dit — et que ceux autour de cette table me contredisent si ce n'est pas vrai —, on nous a dit : *“Il n'y a que nous qui savons. Il n'y a que nous qui sommes au courant. Il suffit de ne pas en parler, c'est tout.”* »

**Mme le Maire :** De quoi tu parles ?

**Carol Alonso :** Ah non, je n'en ai pas le souvenir. Je me souviens m'être énervée et avoir pris une chaise pour te la jeter dessus.

**Jean-Louis Martinelli :** D'accord. C'est tout ce que je voulais savoir, j'ai ma réponse.

**Carol Alonso :** Il y a juste une chose : quand on emploie les mots “délit” et “procureur”, ça laisse supposer certaines choses.

**Mme le Maire :** Ça fait 25 ans que je suis maire, Jean-Louis. Il y a toujours eu des événements dans la commune. Il y a toujours eu quelqu'un qui a géré les événements. Je n'ai jamais géré la caisse de l'événementiel. Je ne suis pas comptable et ce n'est pas moi qui m'en occupais. L'argent, à ce moment-là, en 2020, n'était même pas dans mon bureau. Il était dans un autre bureau, dans une petite boîte bleue. Et je n'ai jamais regardé ce qu'il y avait dedans. Il faut savoir que, et M. Cacaly l'a dit quand on est allés le voir : *“Mais Madame le Maire, les espèces, c'est tout à fait normal que vous en ayez. Toutes les communes ont des espèces.”* Pourquoi ? Parce que quand vous allez faire des achats à Auchan, ils prennent les mandats. Mais quand vous allez chez Action, chez Lidl, et qu'ils ne prennent pas les mandats, vous pouvez payer en espèces. C'est quelque chose qui se fait, qui est coutumier. Ce n'est pas moi qui fais les événements à longueur d'année, qui prends l'argent, qui vends, etc. On est bien d'accord.

**Fanny Herreras :** Ah non là, tu ne peux pas dire ça, non.

**Mme le Maire :** S'il te plaît, je peux continuer. À un moment donné...

**Dominique Muriel :** J'ai peur que tu m'oublies, Annie. Je sais que tu ne m'oublieras pas parce qu'on m'entend, mais vas-y.

**Jean-Louis Martinelli :** Juste...

**Mme le Maire :** Non, c'est bon, je pense que vous avez eu vos temps de parole.

**Jean-Louis Martinelli :** Non.

**Dominique Muriel :** Non.

**Fanny Herreras :** Non, bah non, ça ne va pas s'arrêter là non, je t'assure que non. Alors là non, ce n'est pas possible.

**Mme le Maire :** Bah, je n'ai même pas le droit de m'exprimer ?

**Jean-Louis Martinelli :** Si, il n'y a pas de problème, vas-y.

**Fanny Herreras :** Si, mais là tu as dit des mensonges, Annie.

**Mme le Maire :** J'ai dit quoi ?

**Fanny Herreras :** Tu as dit des mensonges.

**Mme le Maire :** Mais non, je n'ai pas dit de mensonges.

**Fanny Herreras :** Je sais que ça se passait déjà de la même façon avec la précédente adjointe, donc tu ne peux pas dire qu'à l'époque de la précédente adjointe, tu n'avais pas d'espèces dans ton bureau. C'est un mensonge. »

**Mme le Maire :** Je n'ai jamais... Je suis désolée. Je n'ai jamais tenu...

**Fanny Herreras :** C'est un mensonge. Et moi, quand je suis arrivée adjointe, ça se passait comme ça.

**Mme le Maire :** Je n'ai jamais tenu la comptabilité de l'événementiel.

**Fanny Herreras :** Pourtant, c'est toujours toi qui me donnais les fonds de caisse, et c'est à toi que je devais rapporter les sommes récoltées avec l'événementiel sur les événements.

**Mme le Maire :** L'argent est dans un coffre, dans mon bureau, Fanny.

**Fanny Herreras :** Oui, et c'est à toi que je le rapportais.

**Mme le Maire :** Oui, et alors ?

**Fanny Herreras :** Donc ce n'est pas toi qui gérais cet argent ?

**Mme le Maire :** Non.

**Fanny Herreras :** C'est toi qui me donnais les fonds de caisse, et c'est à toi que je les rapportais. Donc qui gérait l'argent ?

**Mme le Maire :** Quand tu viens avec une enveloppe et que tu mets l'argent dans un coffre, ce n'est pas pour autant que je gère cet argent.

**Fanny Herreras :** Ah non. Ce n'est pas moi qui mettais l'argent dans le coffre. Je le posais sur ton bureau, et je prenais une photo du montant récolté. Tu ne peux pas dire que c'est moi qui mettais l'argent dans ton coffre, je n'ai pas accédé à ton coffre, je suis toujours passée par toi.

**Mme le Maire :** Ah non, ce n'est pas vrai.

**Fanny Herreras :** Ah, ce n'est pas vrai ?

**Mme le Maire :** Ah non, ce n'est pas vrai.

**Fanny Herreras :** Et quand est-ce que je ne suis pas passée par toi ?

**Mme le Maire :** Tu m'as déjà appelée un week-end en disant : "*Annie, j'ai un souci, je n'ai pas d'argent, je n'ai pas de fonds de caisse.*" Je t'ai répondu : "*Tu sais où est la clé, tu vas chercher l'argent et tu te sers.*" »

**Fanny Herreras :** À ta demande.

**Mme le Maire** : Oui, bien sûr.

**Fanny Herreras** : Je n'ai jamais pris l'initiative de prendre de l'argent dans la caisse.

**Mme le Maire** : Mais tu as quand même pris de l'argent dans la caisse, je suis désolée. À partir de là... Bon on ne va pas y passer trois heures.

**Fanny Herreras** : Non. Non, non. Là, il faut arrêter. Annie, c'est grave, parce que tu n'assumes pas tes responsabilités.

**Mme le Maire** : Alors moi il y a un truc qui m'étonne... Eh, s'il te plaît.

**Fanny Herreras** : S'il te plaît, rien du tout.

**Mme le Maire** : Peu importe.

**Mme le Maire** : Tu m'as fait un mail le lundi 2 décembre. Tu m'y dis que tu fais les courses chez Action, d'accord, pour le marché de Noël, j'en passe « lots du concours des pulls moches », etc. Et tu écris : *“Après remboursement, le total de la caisse sera de 1 522,75 euros.”* Donc tu actes que dans la caisse, il y a 1 522,75 euros.

**Fanny Herreras** : Oui, et par rapport à quoi j'acte ça ? Par rapport au fait que je suis passée — j'ai encore le document, c'est toi qui l'as écrit —, que je suis passée te voir le 25 novembre 2024 et tu m'as dit qu'il y avait 1 500 euros et quelques dans la caisse.

**Mme le Maire** : Donc tu as acté qu'il y avait 1 522,75 euros dans la caisse. Et parce qu'on me l'a dit qu'il y avait beaucoup d'argent, et c'est là que je t'ai dit : *“Tu en as beaucoup, il faudrait que tu...”*

**Fanny Herreras** : C'est justement la première fois que je t'ai envoyé un mail, parce que la confiance était perdue, Annie, et parce que je voulais acter de ce qui restait dans la caisse.

**Mme le Maire** : Non, tu me le confirmes dans un mail du 2 juin, euh du 2 décembre.

**Fanny Herreras** : Non. Je ne confirme pas que je suis d'accord avec cette somme. Je l'ai écrit justement parce que je n'étais pas d'accord avec cette somme. Donc j'ai fait un suivi à partir de là. Tu peux dire ce que tu veux, j'ai fait un suivi à partir de là parce que j'ai perdu confiance. Parce que je n'étais pas d'accord avec la somme que tu m'avais indiquée le 25 novembre.

**Mme le Maire** : Ensuite, je continue. Je me suis permise d'écrire à Monsieur Cacaly, le percepteur, le 27 mai 2025. Parce que je ne gère pas que l'événementiel, et depuis que j'ai retiré vos délégations, je reçois des mails tous les jours.

Je lui ai écrit ceci : *« Je me permets de revenir vers vous concernant la remise en espèces sur le budget de la mairie, comme convenu lors de notre entretien du 23 décembre 2024.*

*Nous avons effectivement rencontré le percepteur. Il y a eu, dans votre 8 pages... En raison de l'absence prolongée de la secrétaire générale, et du fait que la personne actuellement en charge de la régie est encore en phase de prise de fonction, j'ai préféré attendre son retour pour intégrer la somme dans le budget 2025. En concertation avec vos services, nous avons finalement intégré cette somme en tant que don, comme en témoigne le document ci-joint.*

*Cependant, le premier adjoint aux finances, dans un contexte de tensions internes au sein du conseil municipal, a diffusé dans la commune un document indiquant :*

*“La régularisation comptable des espèces a été faite sur la base de justifications insincères. Les recettes des événements festifs ne correspondent pas à un don que la commune se serait fait à elle-même.”*

*Pourriez-vous me confirmer que la procédure que nous avons suivie est conforme aux règles en vigueur ? Je souhaite m'assurer que tout a été fait correctement. »*

Et Monsieur Cacaly m'a répondu :

*« Comme évoqué lors de notre entretien du 23 décembre en présence d'une partie de votre conseil municipal, l'origine de ces fonds n'est pas régulière. S'agissant de sommes perçues au comptant lors des fêtes communales, l'encaissement en régie aurait été nécessaire, tout comme la fixation préalable des tarifs. » Cela n'a jamais fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. »*

**Christian Vallée :** Il n'y avait pas non plus de cahier de caisse. Quand on manipule de l'argent, il faut forcément un cahier de caisse.

**Mme le Maire :** Non, Monsieur Vallée, ne mélangez pas tout. À chaque manifestation — fête du village, Noël, tartiflette, etc. — on prend systématiquement une délibération. Cette délibération nous permet de mettre les espèces, des chèques, sur le compte de la mairie. Là, on n'a jamais pu le faire étant donné que ça n'a jamais été délibéré.

**Christian vallée :** Dès qu'on manipule de l'argent, il faut un cahier de caisse, c'est une règle comptable.

**Mme le Maire :** On a un régisseur.

(Suite de la lecture du texte de Monsieur Cacaly) *« Donc, eu égard à ce contexte et devant trouver une procédure pour retrouver de la régularité comptable et l'encaissement de cette somme, nous vous avons proposé l'encaissement sous forme de don. Il est évident que ce n'est pas un don de votre décision explicite mais bien l'origine des fonds. Votre décision qui a été présentée au conseil municipal précise clairement pour ce choix du don a été fait. Il s'agissait de trouver une solution comptable acceptable. »*

À partir de ce moment-là, j'ai pris la décision – parce que je me suis dit « on ne peut pas continuer comme ça » – maintenant, j'ai décidé de prendre un terminal. On pourra encaisser de l'espèce, on pourra avoir des chèques, et on va prendre une délibération – et c'est pour ça que je l'ai mis à l'ordre du jour – comme ça, il n'y aura plus du tout d'espèces concernant l'événementiel. Tout ira sur le compte directement. Et ce qui n'est pas régulier, et ce qui n'a jamais été fait, et j'en suis autant responsable que les personnes qui m'entourent – je suis désolée, parce qu'à ce moment-là, on réagit –, on n'a jamais pris de délibération sur la buvette. Donc les prix de la buvette ont toujours été faits comme ça.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, tu ne peux pas dire qu'on est responsables.

**Mme le Maire :** Si, j'ai ma partie de responsabilité. Je n'ai pas toute la responsabilité. J'en suis désolée.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, tu as toute la responsabilité. Et tu sais pourquoi ? Parce que c'est le maire qui fixe l'ordre du jour. Ce n'est personne d'autre.

**Mme le Maire :** Oui, mais, alors on va redire une chose, c'est que les adjoints sont quand même censés accompagner Madame le Maire en lui disant « Attention, là, il faudrait peut-être qu'on délibère. » Je suis désolée, généralement, c'est ce qu'on fait.

Alors, moi je veux bien, mais on me dit qu'il y a 1522 euros. Aujourd'hui, moi, je suis incapable de dire ce qu'il y avait comme argent. Je n'ai aucune preuve.

**Fanny Herreras :** Et pourtant, tu as eu tous les tickets et tous les justificatifs, Annie. Et il en restait un certain nombre dans ton coffre quand tu l'as ouvert devant nous le 20 décembre 2024.

**Georges Willemot :** Non.

**Mme le Maire :** Bah, il y avait 1500 euros qu'on a mis...

**Fanny Herreras :** Tu ne peux pas dire que tu pas eu en ta possession tous les justificatifs de fin de buvette, et les tickets de remboursements, tu les as tous eus.

**Mme le Maire :** Alors pourquoi tu ne me les donnes pas ?

Fanny Herreras : Tu me les as demandés ? Tu ne me les as jamais demandés.

**Mme le Maire :** Alors si, je suis désolée, quand on est sortis de chez le percepteur, on t'a dit « tu pourras nous donner les justificatifs », et tu as dit « non ».

**Fanny Herreras :** Ah non, tu m'as demandé si moi je pouvais produire, en gros, le journal de bord que Monsieur Cacaly avait demandé, et ça je t'ai dit « c'est hors de question, ce n'est pas moi la comptable. »

**Mme le Maire :** Il y a même Carol qui t'a dit : « Est-ce que tu pourrais justifier les 1500 euros ? ».

**Fanny Herreras :** Oui, exactement, je ne le nie pas, elle m'a demandé de le faire, mais ce n'était pas à moi de le faire. Ce n'est pas ma responsabilité.

**Mme le Maire :** Écoutez, on ne va pas y passer trois heures. J'estime que tu as aussi ta responsabilité en tant qu'adjointe à l'événementiel.

**Christian Vallée :** Il n'y avait pas de régisseur, donc c'est la pagaille.

**Fanny Herreras :** Ce n'est pas moi qui ai décidé de ne pas mettre la régisseuse dans la boucle.

**Mme le Maire :** Moi, je fais confiance, j'ai toujours fait confiance.

**Fanny Herreras :** Ah bah moi aussi, et je m'en mords les doigts maintenant.

**Mme le Maire :** Je vais te dire, la gestion de l'événementiel, je ne m'en suis jamais occupée, j'ai toujours laissé gérer, comme on le voulait. Maintenant, c'est terminé. Maintenant, c'est comme ça, et maintenant, tout sera dans le budget communal, comme nous l'a dit Monsieur Cacaly.

**Fanny Herreras :** Oui, et c'est normal.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, comme dans toutes les communes. Tout aurait toujours dû être dans le budget communal.

**Mme le Maire :** Non, je suis désolée, l'argent en espèces, c'est courant. Monsieur Cacaly – et tu ne peux pas dire le contraire, tu étais présent – ...

**Jean-Louis Martinelli :** Mais pas le maire Annie, c'est ça que tu ne comprends pas. Le régisseur, pas le maire.

**Mme le Maire :** Ah oui, on découvre qu'il y a un régisseur ?

**Jean-Louis Martinelli :** C'est juste, ce qu'a dit Monsieur Cacaly, les fonds de caisse, etc., mais tout cet argent, ce n'est pas le maire, qui le gère.

**Mme le Maire :** Maintenant, c'est le régisseur qui les a.

**Christian Vallée :** Madame, il aurait fallu un régisseur, avec un cahier de caisse et qui assume la responsabilité sur ses propres deniers de l'équilibre de sa caisse. C'est comme ça que ça fonctionne.

**Mme le Maire :** Monsieur Vallée, je suis d'accord avec vous, la seule chose, c'est que le coffre est dans mon bureau, avec toutes les clefs de la mairie, n'importe qui pouvait y accéder...

**Christian Vallée :** Le coffre pouvait être dans votre bureau, mais le régisseur aurait eu la clef du coffre, et pas vous.

**Jean-Louis Martinelli :** Pardon ? N'importe qui peut accéder à ton coffre ?

**Mme le Maire :** Bien sûr.

**Christian Vallée :** Ce n'est pas normal.

**Mme le Maire :** Plus maintenant, mais avant... Maintenant, c'est terminé.

**Jean-Louis Martinelli :** Maintenant, mais avant...

**Mme le Maire :** Oui, parce qu'il y a toutes les clefs de la commune. Quand je ne suis pas là, il fallait bien que certains...

**Christian Vallée :** C'est une mauvaise organisation.

**Jean-Louis Martinelli :** Qui ?

**Mme le Maire :** Mais peu importe, on ne va pas citer de noms. Je ne suis pas là pour citer des noms ou quoi que ce soit.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais c'était dans ton bureau, Annie !

**Mme le Maire :** Oui, parce que le coffre, c'était le seul endroit où on pouvait le mettre.

**Christian Vallée :** Oui mais vous n'étiez pas obligée d'avoir la clef. C'est au régisseur de l'avoir.

**Fanny Herreras :** Ce n'est pas l'emplacement du coffre, le problème.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais c'est toi le responsable de ça, de cet argent.

**Mme le Maire :** Bon, oui, j'assume, je suis responsable. Maintenant, on passe au vote. C'est moi qui décide.

**Dominique Muriel :** Non !

**Mme le Maire :** Si, si, c'est moi qui décide.

**Dominique Muriel :** Non, là tu laisses planer un doute sur le fonctionnement des régies et notamment de la régie événementielle.

**Mme le Maire :** Eh bien la régie événementielle, à partir du prochain événement...

**Dominique Muriel :** Non pourquoi « à partir » ? La régie événementielle existait, elle existait. Elle fonctionnait pour une partie des choses.

**Mme le Maire :** Dominique, vous avez suffisamment discuté pendant le CA, on ne va pas revenir dessus.

**Dominique Muriel** : Mais justement, tu n'étais pas présente et tu t'en plains, maintenant je vais te dire ce qui a été dit.

**Mme le Maire** : J'étais en partie présente et ça a duré une heure, une heure et demie pour...

**Jean-Louis Martinelli** : Mais c'est quoi le problème ? C'est le temps ?

**Mme le Maire** : Bon maintenant vous terminez ! Non, non, on arrête.

**Dominique Muriel** : Non, non, je ne vois pas pourquoi – et tu peux dire ce que tu veux –, pourquoi il y a deux régies dans cette commune : une régie qui...

**Mme le Maire** : Il y a la régie du CCAS et la régie de l'événementiel.

**Dominique Muriel** : Oui, mais pourquoi le fonctionnement de la régie du CCAS — que tu connais et qui est totalement encadré — n'est pas appliqué à la régie événementielle ? Tu ne peux pas dire que tu ne savais pas, car tu l'as reconnu toi-même.

**Mme le Maire** : Non, je n'ai jamais dit ça.

**Dominique Muriel** : Si. Tu sembles découvrir qu'il y a de l'argent ici, un peu d'argent là...

**Mme le Maire** : Mais non !

**Dominique Muriel** : Les régies existent depuis toujours, les régisseurs aussi. Les fonds de l'événementiel auraient dû y être enregistrés.

**Mme le Maire** : La régie événementielle existe, elle a toujours existé.

**Dominique Muriel** : Eh bien justement, comment se fait-il que la buvette, qui fait partie de l'événementiel, n'ait pas été – et pour le coup, même s'il n'y a pas eu de délibération spécifique à ce sujet –...

**Mme le Maire** : Je ne pouvais pas lui transférer l'argent, ce n'était pas possible.

**Dominique Muriel** : Depuis 2020, cela ne t'a pas interpellée ? Pourquoi on l'a fait correctement pour le CCAS, dès la première brocante ?

**Mme le Maire** : Pour le CCAS, j'ai quelqu'un qui le gère, ça se passe très bien, elle fait ses comptes. Et alors ? elle est adjointe !

**Dominique Muriel** : Mais pour les régies, des personnes sont mandatées aussi ! Lors de la première brocante, Céline était présente, elle a appliqué les règles de régie, elle a tout enregistré. Donc pourquoi deux façons différentes de faire ?

**Mme le Maire** : Non, c'est pareil. C'est exactement la même chose.

**Dominique Muriel** : Eh bien non ! Alors explique-nous pourquoi.

**Sébastien** : Les règles n'ont jamais été établies en fait ?

**Dominique Muriel** : Mais elles existent les règles de régies, il y en a 80 pages de documents !

**Mme le Maire :** Mais elle existait la régie.

**Dominique Muriel :** Je ne comprends pas pourquoi, au CCAS...

**Mme le Maire :** Dominique, c'est bon, on arrête là. Je suspends la séance.

**Jean-Louis Martinelli :** Il y a au moins un tiers des membres présents du conseil municipal qui demande le bulletin secret. Qui sont les demandeurs : 1, 2, 3, 4, 5, voilà il y a le tiers

### **S'en suit une suspension de séance de 3 minutes**

**Mme le Maire :** Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît. En tant que police de l'assemblée, je gère l'ordre du jour. L'essentiel, c'est que les événements continuent pour le bien des Galluisiens et que la situation soit régularisée. J'ai pris les mesures nécessaires pour cela.

Je propose maintenant que le conseil municipal vote pour savoir si le vote se fera à bulletin secret ou à main levée. Qui est pour le bulletin secret ?

**Jean-Louis Martinelli :** Ce n'est pas un vote, Annie, c'est une demande.

**Mme le Maire :** Si, c'est un vote.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, c'est une *demande*. Si 1/3 des présents le demandent, le bulletin secret est acté.

**Mme le Maire :** Oui, c'est une demande, mais on doit décider par vote si on y répond favorablement.

**Jean-Louis Martinelli :** On ne passe pas au vote tout de suite.

**Mme le Maire :** Si on passe au vote tout de suite.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, Annie, parce que tout à l'heure...

**Mme le Maire :** On passe directement au vote. C'est moi la police de l'assemblée.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu peux être la police de l'assemblée...

**Mme le Maire :** C'est donc moi qui gère.

**Jean-Louis Martinelli :** Le règlement intérieur de la commune est clair : lorsqu'un conseiller demande la parole, tu dois la lui donner dans l'ordre des demandes.

**Mme le Maire :** Je te l'ai donnée.

**Jean-Louis Martinelli :** J'ai bien précisé que je ne répondrais pas tout de suite aux accusations, mais que je demanderais la parole ensuite, car ce qui a été dit est très grave. J'y ai droit.

**Mme le Maire :** C'est ton droit, mais on passe au vote.

**Jean-Louis Martinelli :** Je te demande officiellement la parole.

**Mme le Maire :** C'est moi la police de l'assemblée. On avance. Ça ira en divers si tu veux.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu auras beau être la police de l'assemblée...

**Mme le Maire :** Si tu veux, tu répondras en divers, à la fin. On avance.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, ça ne fonctionne pas comme ça.

**Mme le Maire :** Si. C'est moi qui décide.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, tu dois respecter le règlement intérieur. Tu es maire, tu dois donner l'exemple. Le règlement intérieur dit clairement : le maire donne la parole à celui qui la demande. Si le conseiller qui la demande insulte ses collègues, fait quoi que ce soit, tu es la police de l'assemblée, s'il commence à monter sur une table, tu es la police de l'assemblée... mais tant qu'il s'exprime calmement, tant qu'il ne perturbe pas...il répond à des accusations qui ont été faites

**Mme le Maire :** Tu perturbes l'assemblée.

**Jean-Louis Martinelli :** Il y a eu des accusations. Donc oui, je réponds. Parce que sinon, c'est trop facile : on affirme des choses, et après on ne peut plus répondre.

**Mme le Maire :** Très bien. Quelles accusations, précisément ?

**Jean-Louis Martinelli :** D'abord, sur le "voleuse, menteuse", on ne va pas y revenir. Passons. Ensuite, tu as dit qu'il y avait eu des réunions dont tu n'étais pas informée. C'est ce que tu as affirmé.

**Mme le Maire :** Oui. Tu as organisé deux réunions, sans m'en informer, avec M. Massardier, sur le site internet de la commune. Deux fois de suite.

**Jean-Louis Martinelli :** Deux réunions, sur le site ? En visio ? Et tu sais qui il y avait dans ces réunions?

**Mme le Maire :** Justement non. Je n'étais pas au courant.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais à ce moment-là, est-ce que j'avais la communication et l'informatique dans mes délégations ?

**Mme le Maire :** Oui. Mais même en tant qu'adjoint, tu dois prévenir le maire. C'est la règle.

**Jean-Louis Martinelli :** Annie, le nombre de fois où tu m'as dit : "Je n'y vais pas, je n'y comprends rien"...le nombre de fois où tu me l'as dit. Et je vais retrouver les mails.

**Mme le Maire :** Non.

**Jean-Louis Martinelli :** Bref. Oui, j'ai organisé deux réunions avec M. Massardier pour travailler sur le site internet. C'est normal, c'est mon rôle d'adjoint à l'informatique et à la communication.

**Mme le Maire :** Je ne dis pas le contraire. Je dis juste que c'est dommage de l'apprendre par quelqu'un d'autre.

**Jean-Louis Martinelli :** Par qui tu l'as appris ? Qui t'a dit ça ?

**Mme le Maire :** Je ne dirai pas qui. On m'a simplement informée que vous étiez trois en visio.

**Jean-Louis Martinelli :** Franchement, c'est ridicule. Oui, j'ai fait une réunion technique avec Emma pour faire le point sur les améliorations du site. Le but était qu'elle prépare un dossier, te le transmette,

puis qu'on refasse une réunion pour valider ces propositions. Et tu pourras en demander confirmation à Emma..

**Mme le Maire :** Ce que je dis, c'est qu'un adjoint doit au minimum prévenir le maire ; que je l'apprenne par un intermédiaire...

**Jean-Louis Martinelli :** Très bien. Faisons noter au procès-verbal : "Jean-Louis Martinelli a organisé deux réunions techniques, dans le cadre de ses délégations communication et informatique, sans en informer la maire." Voilà.

**Mme le Maire :** Ce n'est pas anormal de vouloir être informée. Je n'ai jamais eu de retour de ces réunions.

**Jean-Louis Martinelli :** Très bien. Est-ce qu'il y en a d'autres, des réunions ? Ou c'est tout ?

**Mme le Maire :** C'est déjà bien.

**Jean-Louis Martinelli :** Ah tu trouves que c'est bien. En 20 ans, j'ai fait deux réunions pour le site. Je souris doucement, hein. Ensuite, du coup quand tu as dit « l'adjoint m'appelle et me dit je ne sais quoi ». C'était quoi ? Qui j'ai appelé et qu'est-ce que j'ai dit ?

**Mme le Maire :** « L'adjoint m'appelle » ?

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, c'est ce que tu as dit. Tu as dit deux choses. Tu as dit « réunion que tu fais et dont je ne suis pas au courant », et « l'adjoint appelle et dit des choses sur moi », etc. C'est qui, c'est quand, , c'est comment ?

**Mme le Maire :** Non. Je n'ai pas...

**Jean-Louis Martinelli :** Si, c'est ce que tu as dit. On réécouterà l'enregistrement quand on fera le procès-verbal. Ok, tu ne réponds pas à ce point-là.

**Mme le Maire :** Si, je vais répondre. Tu passes des communications téléphoniques qui ne sont pas systématiquement de ta compétence.

**Jean-Louis Martinelli :** Sur quoi ?

**Mme le Maire :** Je ne vais pas m'étaler. Les gens me rappellent derrière, en urbanisme notamment, il y a quelques années.

**Dominique Muriel :** Il y a quelques années ?

**Mme le Maire :** Oui

**Dominique Muriel :** Tu sors les vieux dossiers ! ça devient ridicule.

**Mme le Maire :** Ah parce que vous, vous n'êtes pas ridicules ?

**Christian Vallée :** Enfin, excusez-moi, mais vous vous plaignez de vos collaborateurs qui s'efforcent de bien travailler. C'est un non-sens.

**Jean-Louis Martinelli :** Qui ? Dis-moi qui. Je veux savoir.

**Mme le Maire :** Non, mais quand on m'appelle en tant que maire — parce que je suis censée savoir ce que font mes adjoints — et qu'un adjoint m'a téléphoné pendant une heure, « c'est infernal et je ne peux plus l'avoir au téléphone ». Et ce n'est pas la première fois. Je ne donnerai pas de nom, Jean-Louis.

**Jean-Louis Martinelli :** Qui, Annie ? Tu ne veux pas dire, mais donne-moi le dossier.

**Mme le Maire :** C'est pareil pour le photocopieur. Je t'ai demandé d'appeler l'Interco pour avoir des informations. On m'a ensuite dit : "C'est inutile, M. Jean-Louis Martinelli, on ne veut plus l'avoir au téléphone."

**Jean-Louis Martinelli :** Très bien. Je veux bien qu'on parle du dossier copieur de l'Interco parce que j'ai beaucoup de choses à dire sur le sujet.

**Mme le Maire :** Non, non, on ne va pas débattre du dossier maintenant. Je note juste que derrière, il y a eu des retours négatifs.

**Jean-Louis Martinelli :** Je demande qu'au prochain conseil municipal, on traite le point du copieur de l'Interco, parce que j'ai beaucoup à dire.

**Mme le Maire :** Oui, je t'ai demandé de demander le dossier. Apparemment, ça n'a pas été fait.

**Jean-Louis Martinelli :** Eh bien oui, parce que j'apprends que Mme le Maire nous annonce qu'on va signer une convention et que cette convention nous laisserait "toute liberté" pour les copieurs...

**Mme le Maire :** Non, je n'ai pas dit ça !

**Jean-Louis Martinelli :** Si, si ! On nous a dit que la commune aurait toute liberté de choix à la fin du contrat. Et moi, j'ai renégocié le contrat copieur — bientôt tu vas me dire que j'ai fait ça sans te faire participer.

**Mme le Maire :** Je n'ai pas dit ça

**Jean-Louis Martinelli :** Un contrat copieur où on payait 25 000 € par an et ensuite j'ai renégocié le contrat et ça nous coûte 12 000 € par an. On a divisé par deux la facture

**Mme le Maire :** Je ne t'ai demandé qu'une chose : appeler l'Interco pour l'appel d'offres.

**Jean-Louis Martinelli :** Je les ai eus. Ils m'ont donné l'appel d'offre et je leur ai posé des questions. La seule différence, et ils pourront te le confirmer, c'est que l'interco — d'ailleurs je l'ai même appris avant parce que c'est toi qui me l'as dit, j'étais assis à côté de toi, en disant « oh il faut que t'appelles l'interco parce là sur les copieurs il se passe quelque chose ». J'ai dit quoi : « tu ne vas pas me dire qu'on est obligé de prendre le choix de l'interco ? », alors je t'ai dit que j'allais les appeler parce qu'il n'a jamais été question que l'interco puisse nous imposer le choix du prestataire et on a toujours été clairs là-dessus parce qu'on avait renégocié un contrat qui était très intéressant. Et quand j'appelle l'interco, j'apprends que finalement, la convention qu'on a signée, qui soi-disant devait nous laisser toute liberté — à la fin du contrat en cours avec le copieur, on pouvait choisir le prestataire qu'on voulait —, eh bien, j'apprends que non ! La commune est engagée, contrairement à ce qui a été dit, contrairement à ce que tu as dit. La commune est engagée, ça veut dire que dans un an, le marché copieur va se terminer. Nous serons obligés de passer par l'interco, et ce n'est pas du tout ce qui avait été présenté parce qu'on avait eu tellement de mal à renégocier ce contrat pour avoir un contrat très intéressant, en plus les copieurs du marché de l'interco, ils sont moins performants.

**Mme le Maire :** Non, tu as l'art et la manière de... Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

**Jean-Louis Martinelli :** Non mais, je suis désolé. Tu me parles d'un sujet, je te réponds.

**Mme le Maire :** Jean-Louis, tu étais avec moi lors de la réunion intercommunale, donc tu étais présent.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, je n'étais pas là. Je me suis excusé auprès de Mme Gohard par mail.

**Mme le Maire :** Maintenant, c'est bon, tu as eu ta réponse.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, non, je n'ai pas eu ma réponse.

**Mme le Maire :** Tu as eu ton temps de parole. Ce que je sais, c'est que moi, derrière, j'ai des retours...

**Jean-Louis Martinelli :** Non, non, je n'ai pas eu ma réponse. Écoute-moi, à un moment donné, on te dit que tu dois rendre compte de tes actes en tant que maire. En tant qu'élu, on doit effectivement garantir la transparence aux administrés.

**Mme le Maire :** Oui mais la transparence, donc quand tu as des réunions, tu me tiens au courant.

**Jean-Louis Martinelli :** Ensuite, pour répondre à Aurélie, qui dit : « le rejet du BP tout le monde sait qui a voté pour ou contre ». Aurélie, je suis désolé, on pourra te dire beaucoup de choses sur le bulletin secret mais c'est justement pour les raisons que Dominique a expliqué que sert le vote à bulletin secret, pour qu'on ne puisse pas faire ce genre de réflexions. Ensuite tu as parlé de "se faire valoir comme parlant à la place du maire". Quand, où et avec qui ? C'est ce que tu as dit pour justifier que je ne devais plus être adjoint ou ne plus avoir de délégation. De qui parlais-tu ?

**Aurélie Piacenza :** Ah non, non, non, je n'ai pas dit "se faire valoir". J'ai juste rappelé que la délégation permettait de prendre des décisions ou de représenter le maire.

**Jean-Louis Martinelli :** Donc je ne me suis pas fait valoir, moi, personnellement comme le maire Mais est-ce que je l'ai fait ? Bon, ok, on réécouterà l'enregistrement.

**Aurélie Piacenza :** Je parle de confiance.

**Jean-Louis Martinelli :** D'accord, on réécouterà l'enregistrement. Ensuite, concernant l'intervention par rapport au fameux BP : le 15 avril, il y avait une date butoir, c'est évident. Ceci étant, quand le compte administratif a été rejeté le 10 avril, il paraissait sensé, avant de représenter le budget primitif, de recentrer les choses et de restaurer un minimum de confiance sur la gestion des comptes. C'est pour ça que j'ai cité l'exemple de l'Interco. M. Planchenault s'est retrouvé dans la même situation : le 10 avril, son CA a été rejeté. Il ne s'est pas précipité pour voter le BP le 15 avril, il s'est rapproché de la préfecture. Et est-ce que vous croyez sincèrement que toute la mécanique de la CRC aurait été activée par le préfet si le budget n'avait pas été voté contre ? Non. Là, dans notre cas, le préfet n'avait pas d'autre choix, car le budget a été présenté et voté contre.

**Carol Alonso :** Vous avez distingué le CA et le budget, on l'a dit 15 fois.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, mais c'est important.

**Carol Alonso :** Et tu es toujours adjoint responsable de l'informatique ?

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, j'étais adjoint avec la délégation de l'informatique, mais je ne suis pas seul. Il y a un comité pour l'informatique.

**Carol Alonso :** Mais tu es toujours adjoint ?

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, mais je n'ai plus l'informatique.

**Carol Alonso :** D'accord. Et ça fait un mois et demi que les photocopieurs ne marchent pas à l'école...

**Jean-Louis Martinelli :** Je n'ai plus rien. La preuve que je devais servir à quelque chose, mais je n'ai plus rien. D'accord ? Ensuite, quand tu parles des 400 000 euros, il faut dire la vérité.

Le 15 avril, le budget n'est pas voté. On a cette délibération de 400 000 euros. J'ai vu dans l'échange de mail que tu as interrogé la sous-préfecture. Le 12 mai, elle te répond que la délibération est exécutoire, donc cela veut dire que tu peux dépenser ces 400 000 euros. Tous ceux autour de cette table et qui avaient fait une communication au début du mois de mai avaient la même information. Donc quand on communique, on dit que les 400 000 euros peuvent être utilisés.

**Mme le Maire :** Mais non, non.

**Jean-Louis Martinelli :** C'est important. C'est dans les mails que tu as envoyés. Le 12 mai, il est écrit que la délibération est exécutoire.

Le 15 avril, pourquoi c'est le 15 avril, il faut être clair, c'est que la CRC intervient, et d'ailleurs, dans ton mail, c'est ce que tu dis. Je ne fais que redire ce que tu mets dans tes mails. Ce qu'il se passe : le magistrat de la CRC dit : « non Mme le Maire vous ne pouvez pas utiliser les 400 000 euros », et donc que fait Mme le maire, elle écrit à la préfecture, et elle a raison. Elle écrit à la sous-préfecture : « Je ne comprends pas, vous me dites que je peux utiliser les 400 000 euros et le magistrat de la CRC t me dit que je ne peux pas, c'est quoi la vérité ? »

Et le 11 juin, seulement, tu as une réponse qui te dit que la sous-préfecture s'est trompée.

**Mme le Maire :** Mais je n'ai pas dit qu'elle s'était trompée.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais si, Annie. Elle t'a dit d'un côté qu'elle était... Écoute, je suis désolé, mais là, je ne veux pas faire preuve de... Elle t'a dit d'un côté qu'elle était exécutoire, la délibération, au 12 mai. « *Exécutoire* », ça veut dire que tu peux l'exécuter. Si tu peux l'exécuter, ça veut dire que tu peux utiliser cet argent.

Le 11 juin, suite à ta demande – et aux recherches complémentaires qu'elle a dû faire – qu'est-ce qu'elle te répond au regard de ce que t'a dit le magistrat : elle était caduque au 15 avril.

Non, elle n'a pas dit qu'elle s'était trompée, bien sûr, mais elle te dit le contraire de ce qu'elle t'a dit le 12 mai. Donc, l'information qu'on avait... C'est pour ça qu'il faut être clair.

Ce n'est pas toi qui savais depuis le début que les 400 000 euros, tu ne pouvais pas les utiliser. Non, tu ne le savais pas, puisque la sous-préfecture a écrit que tu pouvais les utiliser. Donc, si c'est ça, ça veut dire que tu dis : « *j'en sais plus que la sous-préfecture* ».

C'est clair, c'est clair. Il faut dire les choses. Et le mail, il faut le relire si tu veux. On peut le relire, c'est écrit noir sur blanc. Le 12 mai, c'est exécutoire.

**Mme le Maire :** On va revenir à l'Interco. Le vote du CA n'a pas été voté au niveau de l'intercommunalité. L'interco s'est rapprochée du préfet, qui a donné une dérogation exceptionnelle pour voter le budget une seconde fois.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, pas une seconde fois.

**Mme le Maire :** Oui, une seconde fois.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, il n'a pas présenté le budget.

**Mme le Maire :** Une seconde fois, donc deux votes du budget. La seconde fois, où là, effectivement, nous, les maires, parce qu'il y a quand même, au niveau de l'interco, on le sait, des recettes qui viennent sur chaque commune... donc le budget a été voté le 29 avril.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, mais il a été voté la première fois, pas revoté.

**Mme le Maire :** Il n'a pas été voté au niveau du CA et il a été voté...

**Jean-Louis Martinelli :** Donc, une seule fois.

**Mme le Maire :** Nous, à la différence — et M. le sous-préfet me l'a dit — Mme le Maire vote du CA, on n'a pas voté le budget. Le 15 avril, on vote le budget qui était...

**Jean-Louis Martinelli :** Donc, pourquoi tu n'as pas fait comme M. Planchenault ? C'est une simple question. Tu avais l'exemple devant toi.

**Mme le Maire :** Non, tu mélanges tout. Le sous-préfet m'a dit : « *Madame le Maire, la limite pour le vote du budget, c'était le 15 avril.* ».

**Jean-Louis Martinelli :** Le sous-préfet n'a pas dit la même chose à M. Planchenault ?

**Mme le Maire :** Non, ce n'est pas la même situation.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, parce que t'as pris la décision de le voter.

**Mme le Maire :** Mais c'est normal que je prenne la décision.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais non, tu pouvais très bien faire comme M. Planchenault. C'est intelligent ce qu'il a fait. C'est dans l'intérêt de l'interco qu'il l'a fait.

**Mme le Maire :** Mais enfin... J'ai... On appelle la préfecture en disant : « *le 15 avril, le vote du budget n'est pas validé, qu'est-ce que je fais ?* ». Et je l'ai dit et je le redis : « *Madame le Maire, vous procédez comme ça.* »

**Jean-Louis Martinelli :** Est-ce que tu nous en as parlé ?

**Carol Alonso :** Non mais il fallait voter le budget au départ. Ça aurait été beaucoup plus clair.

**Jean-Louis Martinelli :** J'étais adjoint aux finances à l'époque. Est-ce que tu m'as dit « Jean-Louis, qu'est-ce qu'on peut faire ? ». Je t'aurais dit « demande une dérogation » ...

**Mme le Maire :** Le sous-préfet m'a dit : « *Madame le Maire, votre premier adjoint, il prendra vos responsabilités. Mais là, c'est la CRC.* ».

**Jean-Louis Martinelli :** Mais c'est logique, une fois qu'il t'a refusé le BP, il ne peut pas te dire qu'il t'accorde une dérogation.

**Mme le Maire :** Toi, tu sais mieux que tout le monde.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais non, je ne sais pas mieux que tout le monde. J'ai juste du bon sens. Ce n'est pas la même chose quand tu présentes le budget une première fois, ou deux fois après un refus.

**Mme le Maire :** A entendre ça, j'hallucine.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais pourquoi ? C'est la vérité ! Monsieur Planchenault l'a présenté une seule fois, le budget. Et toi tu l'as présenté avec un refus, et ensuite tu l'as représenté.

**Mme le Maire :** Je l'ai présenté le 15 avril, dernier délai.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, lui il ne l'a pas présenté le 15 avril.

**Georges Willemot :** S'il vous plaît, Monsieur Planchenault, il fait ce qu'il veut, nous ce n'est pas notre cas.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu as raison. Et nous on a le droit de ne pas faire les choses comme il faut.

**Mme le Maire :** Non mais c'est bon là.

**Jean-Louis Martinelli :** Ce n'est pas tout. Tu as dit que tu n'avais signé aucun devis depuis le 15 avril. C'est vrai ou pas ? J'attends les comptes. J'ai demandé à Céline qu'elle me les envoie.

**Mme le Maire :** Tu peux regarder les comptes, je n'ai pas signé de devis depuis le 15 avril.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu n'as pas signé de devis depuis le 15 avril ? Non ? D'accord. Donc écoute, ce que je vais te demander alors, c'est simple : je te demanderai officiellement, comme je le dis aujourd'hui, de me communiquer tous les devis que tu as signés depuis le 15 avril. Tu me dis que tu n'en as pas, donc tu ne me communique rien.

**Mme le Maire :** À partir du 15 avril, tu verras qu'il n'y a pas de devis signé.

**Jean-Louis Martinelli :** OK. Donc pour l'histoire de la régie, je pense que ça a été vu en long, en large et en travers, d'accord. Quand tu dis qu'on n'a jamais pu prendre de délibération... mais je suis désolé, tu nous as rappelé, dans une communication du 28 avril, que tu étais maire depuis 25 ans. C'est ce que tu nous as dit. Non, tu étais maire depuis 25 ans, excuse-moi, excuse-moi, tu étais maire depuis 25 ans. Tu avais, comme on t'a dit tout à l'heure, une délibération qui fonctionnait au niveau du CCAS. Et tu n'as pas fait le nécessaire. La preuve, c'est que tout à l'heure, à l'ordre du jour, tu as mis la délibération. Alors ? tu pourrais au moins reconnaître que là, tu n'as pas fait ce qu'il fallait. Elle aurait pu être faite depuis longtemps. Et si cette délibération avait été faite depuis longtemps, les espèces qui étaient dans le coffre, qui n'auraient jamais dû y'être, elles auraient été sur le compte de la commune, et le problème était réglé.

**Mme le Maire :** Oui, on est d'accord. Bon, maintenant, on peut passer au vote.

**Jean-Louis Martinelli :** On est d'accord. Allez. Et l'histoire de passer au terminal, l'histoire du terminal, ce n'est pas vrai. Tu as dit, en fait : « Maintenant, je vais prendre un terminal. ». Oui. Ce n'est pas parce que tu prends un terminal. Tu n'as pas besoin d'un terminal pour prendre ta délibération.

**Mme le Maire :** Mais je n'ai pas dit ça.

**Jean-Louis Martinelli :** Si, la façon dont tu l'as dit, tu as dit maintenant je vais faire ce qu'il faut, je vais prendre un terminal

**Mme le Maire :** Non, non. J'ai mis en place un terminal. Comme ça, ça permet aux gens de payer en carte bleue. Ils pourront payer aussi en espèces, ceux qui n'ont pas de carte bleue, ou en chèque. Avec une délibération des prix de la buvette pour pouvoir mettre ça avec le régisseur sur les comptes. Voilà. C'est bon ? On peut passer au vote ?

Compte tenu du caractère sensible de ce point à l'ordre du jour, Mme Dominique MURIEL propose que le vote ait lieu à bulletin secret, afin de garantir la liberté d'expression de chacun et de préserver un climat serein et respectueux au sein de l'assemblée. Le vote relatif au maintien ou non des adjoints dans leurs fonctions se fera à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, à la demande d'au moins un tiers des membres présents.

**1. Vote concernant M. Jean-Louis MARTINELLI :**

Le Conseil municipal désigne Mesdames Suzanne GIRAULT et Fanny CECILLE-HERRERAS comme assesseures.

Résultats du vote à bulletin secret :

- Pour le maintien : 7
- Contre : 7

Le nombre de voix étant égal, la majorité absolue requise n'est pas atteinte.

Par conséquent, M. Jean-Louis MARTINELLI est maintenu dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

**2. Vote concernant Mme Fanny CECILLE-HERRERAS :**

Le Conseil municipal désigne Mesdames Suzanne GIRAULT et Fanny CECILLE-HERRERAS comme assesseures.

Résultats du vote à bulletin secret :

- Pour le maintien : 7
- Contre : 7

Le nombre de voix étant égal, la majorité absolue requise n'est pas atteinte.

Par conséquent, Mme Fanny CECILLE-HERRERAS est maintenue de ses fonctions d'adjointe au Maire.

**EXPOSE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE:**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu, ce jour, l'avis de la Chambre régionale des comptes (CRC) relatif à la non-adoption du budget primitif 2025. Les « restes à réaliser » de l'exercice 2024, mentionnés dans cet avis, ont été intégrés au compte administratif 2024 présenté au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et L.2343-2, ainsi que les articles D.2243-1 à D.2343-10,

**Mme le Maire :** Bon, on passe au point suivant, c'est le compte administratif 2024. La seule chose que je peux vous dire, c'est que dans le compte administratif 2024, nous avons intégré les Restes à Réaliser (RAR) de la Cour des comptes, qui ont été modifiés par rapport à celui que nous avons présenté la dernière fois. Il y a donc une modification au niveau des RAR.

**Jean-Louis Martinelli :** C'est-à-dire que le compte a été modifié par rapport à celui qui avait été présenté ?

**Mme le Maire :** Oui, le compte a été modifié. Ils ont effectivement changé le reste à réaliser.

**Sébastien Boulanger :** C'est la CRC ?

**Mme le Maire :** Oui, c'est la CRC. Vous l'avez reçu par mail cet après-midi.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, mais il faut prendre le temps de le lire et de le digérer. J'ai vu que les RAR avaient été changés, mais je ne savais pas que tu avais décidé de modifier le CA en conséquence.

**Mme le Maire :** On l'a décidé parce que, sinon, si après ils nous disent... Je ne sais pas si ce sera validé ce soir, mais pour ne pas revenir dessus, si les RAR ne sont pas effectivement corrects...

**Sébastien Boulanger :** C'est logique de faire ça, je dirais.

**Mme le Maire :** Oui, oui, tout à fait. Sachant que vous avez le budget sur le site de la commune, disponible pour les Galluisiens, et que vous en avez eu une copie par mail tout à l'heure. C'est affiché. Voilà. Donc je vais juste regarder les chiffres... Oui.

**Jean-Louis Martinelli :** C'est toi qui présentes le CA ?

**Mme le Maire :** Je le présente, et ensuite Georges.

**Jean-Louis Martinelli :** Donc c'est pour le président avant d'indiquer le chiffre ?

**Mme le Maire :** Pardon ?

**Jean-Louis Martinelli :** Le président.

**Mme le Maire :** Oui, c'est Georges qui sera président. Résultat d'exercice : en section de fonctionnement, sur les dépenses, 904 388,98 €, en recettes 1 026 178,99 €. Dans la section d'investissement : dépenses 616 351,22 €, recettes 159 836,40 €. Report de l'exercice N-1 : en recettes 975 735,88 €, et le report à la section d'investissement en recettes 483 209,68 €, ce qui fait un total de l'exercice en dépenses de 1 520 740,20 € et en recettes 2 644 960,95 €. Sur les restes à réaliser reportés en section d'investissement : dépenses 261 662,24 € et recettes 1 000 €. Résultat cumulé : section de fonctionnement 204 398,98 €, recettes 1 987 000 € environ, section d'investissement : dépenses 878 013,46 €, recettes 644 046,08 €, pour un total cumulé de 1 782 444 € en dépenses et 2 645 960,95 € en recettes. Voilà, c'est le compte administratif 2024.

Vous avez des questions ? C'est bon ? Pas de questions ? Je peux sortir ? Je vais laisser la présidence à Georges. Tu as une question ?

**Fanny Herreras :** Non, ce n'est pas une question, mais une remarque. Par rapport à ce que tu nous as distribué tout à l'heure, sur la décision numéro 1, donc ta régularisation des espèces de l'événementiel : tu dis que 1 511,47 €, ça correspond à la fête de la musique de juin 2023, à la fête de la musique de juin 2024 et au loto de janvier 2024. Or, ça ne correspond pas. Tu ne peux pas inclure la fête de la musique 2023 dans ces 1 500 € : ça ne rentre pas.

**Mme le Maire :** J'ai mis 2023 ?

**Fanny Herreras :** Oui, tu as mis 2023 aussi, et ça ne correspond à rien.

**Mme le Maire :** Ça correspond à ce que j'ai pu...

**Fanny Herreras :** Non. Tu avais deux justificatifs quand tu as ouvert le coffre devant nous le 20 décembre. Il y avait deux justificatifs – enfin il y en avait plein –, mais il y avait notamment les justificatifs de la fête de la musique et du loto, et ces deux événements, à eux seuls, c'est plus de 1 500 €. Donc tu ne peux pas inclure la fête de la musique 2023 là-dedans. Ce n'est pas sincère. Donc je reviens là-dessus, je suis désolée, mais ce n'est pas sincère. Et je m'interroge aussi sur les huit événements – parce que j'ai recompté – il y a eu huit événements précédemment...

**Mme le Maire :** On va refaire le point encore sur... non mais attends...

**Fanny Herreras :** Je veux quand même le dire : il y a eu huit événements avant la fête de la musique 2023, donc je vais les mentionner.

**Mme le Maire :** Ça veut dire que tu as tous les éléments, pourquoi ne me les as-tu pas donnés ?

**Fanny Herreras :** Tu les as eus, arrête de jouer là-dessus. Les justificatifs, tu les as tous eus, et j'ai les photos. Il y a eu huit événements : cinéma en plein air du 1<sup>er</sup> août 2020, fête de la musique du 21 juin 2021, cinéma en plein air du 21 août 2021, cinéma de Noël le 10 décembre 2021, marché de Noël du 11 décembre 2021, CarnaPâques du 9 avril 2022, fête de la musique du 21 juin 2022 et cinéma de Noël du 9 décembre 2022. Plus la fête de la musique de juin 2023, qui, pour moi, ne peut pas rentrer dans ces 1 500 euros. Donc je maintiens que tu fais abstraction, dans cette régularisation, de toutes les espèces générées avant.

**Mme le Maire :** Et tu as les dépenses avec ?

**Fanny Herreras :** Oui, et tu les avais aussi. Tu les as les dépenses, j'ai pris des photos. Il y avait plein de tickets qui restaient dans ta caisse.

**Mme le Maire :** Ah c'est les tickets de caisse, et les trucs comme ça ? Mais tu as le détail ?

**Fanny Herreras :** Oui, et je t'ai dit maintenant, j'ai fait un tableau que je conserve. En tout cas, ça ne va pas. Et il y a toute une partie des recettes qui est éludée là-dedans.

**Mme le Maire :** On va voir avec le percepteur comment on peut modifier. C'est dans le budget 2025. Il faut que tu me le fournisses le tableau.

**Fanny Herreras :** Écoute, je vous l'ai écrit, maintenant je le garde pour mes recours en justice, mon tableau. Et les justificatifs, ils étaient dans ton coffre.

**Mme le Maire :** On va passer au vote.

**Jean-Louis Martinelli :** J'ai juste une question, mais ça va être très court. Le 18 avril 2025, il y a sept personnes autour de cette table, donc sept élus, qui t'ont posé une question écrite – une copie a été envoyée à la sous-préfecture – demandant de justifier ces espèces et de le faire avec la traçabilité. Ce que je comprends à la lecture de ce qui s'est passé ce soir, c'est que tu ne les justifies pas. On est d'accord ? C'est tout ce que je veux savoir.

**Mme le Maire :** Non. Quand tu as des tickets de caisse comme ça et des post-it, comment veux-tu justifier ?

**Jean-Louis Martinelli :** Comme tu ne nous as pas répondu, on aurait apprécié que tu nous répondes en disant que tu ne les justifiais pas.

**Mme le Maire :** Mais je vous l'ai déjà dit.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, tu ne nous as pas répondu. On a fait une question écrite, qu'on t'a envoyée, et tu ne nous as pas répondu.

**Fanny Herreras :** Et moi, j'ai fait un mail la semaine dernière pour obtenir des factures concernant des dépenses qui, potentiellement, ont pu être faites en espèces. Je n'ai pas eu de réponse de ta part.

**Mme le Maire :** Les factures, c'est par mandat.

**Fanny Herreras :** Non mais justement, les factures n'ont pas été transmises. Les factures de la liste de choses, d'achats, de prestations...

**Mme le Maire :** Les factures, ce n'est pas moi qui les gère, c'est Emma. Tu lui demandes.

**Fanny Herreras :** Non, mais je lui demanderai. Le fait est que Jean-Louis a vérifié dans les comptes de la mairie et du CCAS, et il n'y a pas de traces de ces achats. Alors qu'ils ont bel et bien eu lieu.

**Jean-Louis Martinelli :** Moi je n'ai pas vu passer les factures.

**Fanny Herreras :** Donc il y a potentiellement des achats qui ont été faits en espèces dont on n'avait pas connaissance, et c'est peut-être un début d'explication sur ce que tu n'as pas voulu nous expliquer concernant ces espèces.

**Dominique Muriel :** J'ai juste une question sur le timing, parce que là, je vois que... Ce que tu as extrait du registre des décisions du maire, en date du 11 février 2025, portait sur les points sur lesquels nous avons posé des questions. Il ne nous arrive que ce soir, alors qu'on a eu une réunion le 13... Nous avons eu un CM le 13 février, je précise. Donc là, ça date du 11 février. Moi je vous dis qu'on a eu une réunion le 13 février, et tu n'en as pas parlé. Ensuite, nous avons eu un CM le 6 mars, et ça n'a toujours pas été évoqué.

**Jean-Louis Martinelli :** Le 6 mars Annie n'était pas là.

**Dominique Muriel :** Ah oui, c'est vrai, au temps pour moi.

**Mme le Maire :** Et je l'ai dit le 15 avril en divers.

**Dominique Muriel :** Donc, moi je trouve un peu... c'est mon sentiment, je vous dis ce que je pense... je trouve dommage que cette information, dont tu as communiqué les éléments à M. Cacaly puisqu'il répondait... Non, non, l'autre mail... Voilà. Je pense que tu lui as communiqué ça. Je suis un peu désolée que nous n'ayons pas eu au moins ça pour avoir une base de discussion. Pourquoi ne nous en as-tu pas parlé à ce moment-là ? Et la dernière fois qu'on a eu une réunion, tu m'as dit... C'était le 10, d'ailleurs...

**Mme le Maire :** Tu as une mémoire extraordinaire, dis donc.

**Dominique Muriel :** Ah bah je suis désolée, mais ça fait partie de mon travail de me rappeler des choses...

Quand tu as dit que tu avais fait du don de la commune à la commune, j'ai demandé de quand ça datait, tu m'as dit du 15 mars, je pense que ça a été enregistré.

**Mme le Maire :** Enregistré ?

**Dominique Muriel :** Oui, on avait déjà commencé à enregistrer. En tout cas, ce que je trouve dommage, Annie, c'est que ce document aurait pu servir de base de discussion, et il n'apparaît que ce soir.

**Mme le Maire :** Je l'ai dit en divers le 15 avril.

**Dominique Muriel :** Annie, dire « en divers », c'est dans la modification du PV. C'est justement l'objet de la modification de mon PV. Tu as parlé uniquement du fait que tu avais réintégré des sommes de l'événementiel, alors que dans le PV apparaît la liste complète des éléments du document dont nous n'avons pas été informés. C'est pour ça que je demande la rectification. Le PV, ce qui a été dit devait

durer 30 secondes. Après, je t'ai demandé, « et c'est tout ce que tu nous dis, Annie » ? Et tu m'as dit « oui, c'est tout, je ne te donne pas la parole ». Je tiens à préciser que ce document aurait été utile plus tôt. Si on l'avait eu en février, on n'en serait peut-être pas arrivés là.

**Christian Vallée :** Surtout que c'est l'information qu'on attendait.

**Dominique Muriel :** En tout cas, tu aurais pu mettre cette information comme base de départ de discussion entre nous. Vous ne pouvez pas me dire que je fais de la mauvaise foi là-dessus, c'est factuel, avec des dates.

**Aurélie Piacenza :** Je veux juste répondre à ça : on n'avait pas les documents, Dominique, c'est vrai, et je comprends ton retour. En revanche, factuellement, elle l'a dit. C'est juste que vous ne la croyez pas. Maintenant qu'elle vous fournit les documents, vous la croyez.

**Dominique Muriel :** Attends. Factuellement, elle a dit quoi ?

**Aurélie Piacenza :** Factuellement, elle a dit qu'elle régulariserait la situation.

**Dominique Muriel :** Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je t'ai dit que, d'une part, ça date de février et qu'on a eu des réunions entre temps, on aurait pu peut-être être mis au courant... Et d'autre part, la deuxième chose, c'est que dans le contenu du PV...

**Aurélie Piacenza :** Non, mais vous auriez pu le faire aussi.

**Fanny Herreras :** Non, on ne savait pas que ça avait été fait. Et nous, on aurait pu en parler ? On n'avait pas connaissance de la décision ! Il faut arrêter de nous mettre ça sur le dos. On n'a pas eu la décision, on vient de l'avoir avec vous.

**Aurélie Piacenza :** Vous l'aviez emmenée le 23 décembre chez M. Cacały. Vous avez attendu le vote du CA pour en parler. Ce n'était pas préparé. Maintenant que c'est préparé et qu'elle nous fournit les éléments, ça ne va pas.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais ce n'est pas le sujet.

**Dominique Muriel :** Elle a été préparée en février. Je vais te dire un truc : moi, en tant qu'élu et pas adjoint, il y a des informations que je n'aurais pas dû avoir. Seulement, il y a des informations qui sont distillées à qui veut bien l'entendre. Parce que je ne vois pas pourquoi moi, le 25 janvier, on est venu me trouver en me disant : « Tu ne te rends pas compte de ce qui s'est passé ? Tu es au courant ? ». Non, je n'étais pas au courant. Non, mais moi, on m'a mis au courant. Et pourquoi moi plus que les autres ? Donc, du coup, je me dis, c'est bien beau de dire « Tu aurais dû en parler, il aurait dû en parler », mais finalement... On en a parlé un peu, à qui on voulait bien en parler, selon ce qu'on voulait distiller comme information. Donc ça, c'était factuel, ça, c'était factuel. On aurait dû être factuel, ça date de février, et on aurait dû, à partir de ce moment-là, pouvoir discuter de ce point entre nous.

**Jean-Louis Martinelli :** Et peut-être que le CA aurait été voté le 10 avril. Mais oui, mais oui. Mais oui, mais oui.

**Dominique Muriel :** Ça n'engage que lui.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, ça n'engage que moi.

**Mme le Maire :** Alors, juste une question : je peux sortir pour voter celui-là ? Il n'y a plus de questions ? Vous monopolisez depuis le début la parole.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu devrais me laisser parler. Tu devrais me laisser parler. Je vais juste dire quelque chose. On va avoir un vote sur le CA. On sort d'une saisine sur le BP, d'accord ? Et qui, pour moi, était totalement justifiée. Non, mais je le dis, totalement justifiée. Ceci étant, ce qu'il faut bien voir, c'est que le magistrat de la CRC a fait une proposition pour le BP. Au 15 avril, on a fait une reprise anticipée du résultat. C'est-à-dire qu'on n'a pas affecté le résultat, on a fait une reprise anticipée du résultat. Ce qui veut dire que le CA va être présenté pour la deuxième fois aujourd'hui. Il n'a pas droit à un troisième tour. Ce qui veut dire que si le CA n'est pas approuvé ce soir, ce sera une nouvelle saisine du CA. Cette nouvelle saisine entraînera, pardonnez-moi l'expression, un « couscous », parce que le magistrat de la CRC aura fait un budget, le préfet va le valider, et derrière, finalement, tout ça sera rebattu, parce que si le CA n'est pas voté ce soir, on partira sur une nouvelle saisine. Alors je tiens à exprimer publiquement que je vais m'abstenir. Je ne vais pas voter pour, parce que je ne peux pas voter pour, pour les raisons que vous pouvez imaginer, mais je vais m'abstenir parce que je considère que c'est mon devoir, dans la situation dans laquelle se trouve la commune. Et au-delà de ça, je précise que cela ne remet pas en question... parce que je prends les devants par rapport aux remarques que je pourrais avoir sur pourquoi il n'a pas été voté en avril. Non, ça n'a rien à voir. Les raisons pour lesquelles il n'a pas été voté, je me suis longuement exprimé et je ne vais pas les redire. Et ce soir, les raisons pour lesquelles je m'abstiens, je les formule. Donc je prends les devants pour éviter les polémiques, les sous-entendus... C'est un vote de responsabilité pour ne pas partir dans un dossier indépêtrable. Parce qu'un premier budget du préfet, le magistrat, l'affectation du résultat, la reprise anticipée... finalement ce n'est pas la bonne, on repart, etc. Et là, pour le coup, on va partir dans un truc qui est... Donc j'explique : je m'abstiens.

**Aurélié Piacenza :** Merci. Moi je dis merci.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, tu n'as pas à me remercier.

**Georges Willemot :** Moi je dis chapeau ...

**Mme le Maire :** Il y a juste une chose : il faut voter pour le vice-président.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais non, tu as dit que c'était Georges.

**Mme le Maire :** Mais il faut quand même voter pour le rôle de vice-président. Qui est pour que ce soit Georges qui tienne le rôle de vice-président pour le compte administratif 2024 ?

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Ont voté pour :**

Mme le Maire, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélié PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

### **DESIGNE**

M. Georges WILLEMOT comme président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

### **DELIBERATION N° 2025/16 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :**

M. Georges WILLEMOT reprend la présidence de séance et informe le conseil que l'exécution des dépenses et recettes de l'exercice 2024 a été assurée par le Trésorier de Rambouillet. Le compte de

gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif établi par Mme le Maire.

Il rappelle que la date limite de vote du compte administratif est fixée au 30 juin 2025, et que, conformément aux règles en vigueur, le compte de gestion doit être adopté préalablement au vote du compte administratif.

Considérant la parfaite concordance entre les écritures du compte administratif présenté par Mme le Maire et celles du compte de gestion du Trésorier,

**Georges Willemot :** S'il vous plaît. On va procéder au vote du CA. Je vais vous rappeler les résultats : pour la section de fonctionnement, en dépense : 904 388,98 €, en recette : 2 001 914,87 € ; en section d'investissement, en dépense : 878 013,46 €, et en recette : 644 046,08 €. En total cumulé, en dépense : 1 782 402,44 €, et en recette : 2 645 960,95 €. Est-ce qu'il y a des gens qui votent contre ? Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Donc le CA est adopté et je vous en remercie.

Ayant entendu l'exposé de M. Georges WILLEMOT,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

#### **Ont voté pour :**

Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Christophe ANDRUSZKOW, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

#### **Ont voté contre :**

Corine LASON.

#### **Se sont abstenus :**

Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Robin TISNE, Dominique MURIEL.

#### **ADOPTE**

Le Compte Administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	904 388,98	G 1 026 178,99
	Section d'investissement	B	616 351,22	H 159 836,40
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I 975 735,88 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J 483 209,68 (si excédent)
		=		=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 520 740,20	= G + H + I + J 2 644 960,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	261 662,24	L 1 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	261 662,24	= K + L 1 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	904 388,98	= G + I + K 2 001 914,87
	Section d'investissement	= B + D + F	878 013,46	= H + J + L 644 046,08
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 782 402,44	= G + H + I + J + K + L 2 645 960,95

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

**Mme le Maire :** Je vous remercie pour que la commune continue à fonctionner plus ou moins normalement.

**Jean-Louis Martinelli :** Une question que je me permets de poser tout de suite.

**Mme le Maire :** Tu es censé demander la parole.

**Jean-Louis Martinelli :** Je demande la parole. La question que je pose, pour moi, est importante : maintenant que la CRC a rendu son avis, le préfet, je pense, va faire l'arrêté pour le budget. La question que je pose : est-ce qu'il y a des décisions modificatives prévues et des conseils municipaux prévus pour délibérer ces décisions modificatives, et si oui, à quelle échéance ?

**Mme le Maire :** Je ne suis pas capable de répondre par rapport à ça. Il faut qu'on revoie tout... De toute façon, il y aura des décisions modificatives, c'est sûr. Au moins une pour tous les travaux énergétiques. Mais il faut que je revoie par rapport à la procédure d'appel d'offres qui est suspendue aujourd'hui.

**Jean-Louis Martinelli :** La DM ne change rien sur la procédure d'appel d'offres ?

**Mme le Maire :** Ce n'est pas si simple d'après ce que m'a expliqué... Il faut que je valide... On en parlera, mais de toute façon, il y en aura une en septembre. On verra si à ce moment-là on fait une DM ou pas, je ne sais pas.

**Jean-Louis Martinelli :** Donc, tu ne peux pas en juillet, en fait ?

**Mme le Maire :** Non, en juillet et août, non. De toute façon, les travaux ne pourraient être faits que l'année prochaine.

**Jean-Louis Martinelli :** Pas tous.

**Mme le Maire :** Bah justement, bon bah ça je vous l'expliquerai, La CRC m'a donné un conseil à ce sujet, je vous l'expliquerai au moment voulu pour une réunion spécifique.

**Dominique Muriel :** C'est-à-dire une réunion spécifique bientôt ?

**Mme le Maire :** Non, ça peut attendre septembre.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais si tu ne fais pas avant septembre, ça veut dire que tu ne peux rien dépenser ?

**Mme le Maire :** Je ne dépense rien, pourquoi voudrais-tu que je dépense ?

**Jean-Louis Martinelli :** Il me semble qu'il y a une étude de circulation...

**Sébastien Boulanger :** Il y a le bois Baron aussi.

**Mme le Maire :** Ah oui oui, mais le bois Baron est dans le RAR.

**Jean-Louis Martinelli :** Le bois Baron c'est le RAR, mais il y a l'étude de circulation.

**Mme le Maire :** J'allais vous en parler, mais en divers vous allez trop vite. Je peux suivre mon ordre du jour ?

**Jean-Louis Martinelli :** Je suis d'accord, mais l'étude de circulation, on ne peut pas la faire sans DM ?

**Mme le Maire :** Oui bien sûr, oui

**Jean-Louis Martinelli :** Ça ne peut pas attendre septembre.

**Aurélie Piacenza :** Combien 210 000 ?

**Mme le Maire :** 217 000.

**Aurélie Piacenza :** On peut faire l'étude de circulation du village avec les 217 000 euros.

**Mme le Maire :** Le budget, je viens de l'avoir, donc on ne l'a pas encore regardé en détail. Et il n'est pas définitif, il faut attendre le préfet.

**Aurélie Piacenza :** Le préfet, la dernière fois, il a mis 15 jours entre le conseil, la saisine, les réponses.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, mais c'est bien pour ça que je ne demande pas une date précise. On peut imaginer que d'ici fin juin, le préfet aura fait le nécessaire. Après, on pourrait discuter si les urgences pouvaient être traitées avant ou pas. Moi, je dis que oui, mais bon, on ne va pas revenir sur le débat. Du coup une DM pourrait être faite en juillet.

**Mme le Maire :** Alors, je vous propose de poser les choses tranquillement. Déjà, il faut que je voie le budget, parce que je l'ai eu comme vous cet après-midi. J'ai eu autre chose à faire que de regarder ligne par ligne. Il faut attendre la validation du préfet, et après, on posera les choses.

**Dominique Muriel :** Pardon, juste pour la réunion, parce que je pense qu'il y avait des choses sous le coude.

**Mme le Maire :** Mais j'ai des choses que je devais vous dire, mais vous anticipez. Je n'arrive pas à suivre mon ordre du jour.

**Jean-Louis Martinelli :** Moi je n'ai pas vu de DM à l'ordre du jour, c'est pour ça que je posais la question.

**Mme le Maire :** Non mais je comprends, mais je ne peux pas faire une DM aujourd'hui alors que je n'ai pas le budget.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais non mais je ne t'ai pas dit aujourd'hui.

**Christian Vallée :** Vous avez parlé d'une éventualité de calendrier de conseil municipal. Y aura-t-il des réunions de travail ?

**Mme le Maire :** Attendez, je suis en train de vous dire que je suis en train de suivre mon ordre du jour. Est-ce que c'est possible ?

**Christian Vallée :** Pour moi, c'était dans la logique des choses de parler de la réunion de travail pour les conseils municipaux, dont vous avez évoqué un éventuel calendrier. Et autre question : avez-vous déjà fait une réunion de travail pour préparer ce conseil municipal, ou est-ce que vous avez fait ce conseil municipal sans réunion préparatoire ? Je voudrais savoir si vous avez fait une réunion de travail.

**Mme le Maire :** Pourquoi vous me posez cette question-là ? Je ne vois pas... Je n'ai pas fait de réunion de travail sur le compte administratif, sur les fonctions d'adjoint.

**Christian Vallée :** Donc vous n'avez pas fait de réunion préparatoire pour cette réunion ?

**Jean-Louis Martinelli :** Les collègues autour de la table peuvent confirmer qu'ils n'ont pas eu de réunion de travail ?

**Mme le Maire :** Ah si, si, on a eu une réunion de travail.

**Christian Vallée :** Et donc, on a été tenus bien sûr à l'écart parce qu'on ne fait pas partie du conseil municipal sur ce qui vous arrange.

**Jean-Louis Martinelli :** Attendez, est-ce que vous avez eu une réunion ? Est-ce que vous vous êtes réunis à la mairie pour une réunion de travail avec le maire ?

**Mme le Maire :** Oui.

**Suzon Girault :** Pas de travail.

**Jean-Louis Martinelli :** Est-ce que le maire, à cette occasion, a échangé des informations avec vous ?

**Mme le Maire :** Non.

**Jean-Louis Martinelli :** Vous avez bu quoi ? L'apéro ?

**Aurélie Piacenza :** On a organisé la fête de la musique.

**Jean-Louis Martinelli :** Ah, c'était pour l'organisation de la fête de la musique.

**Carol Alonso :** Parce que voilà.

**Christian Vallée** : Parce que voilà, ce n'est pas une réponse.

**Mme le Maire** : Parce que c'est quand même... voilà...

**Aurélie Piacenza** : Et je précise que c'était suite au mail que Fanny avait envoyé pour dire qu'elle ne voulait pas s'en occuper.

**Fanny Herreras** : Alors, je ne suis plus déléguée à l'événementiel depuis le 29 avril. On est d'accord, je ne suis plus déléguée. Je ne suis plus en charge de l'événementiel.

**Georges Willemot** : Si tu veux.

**Jean-Louis Martinelli** : Comment ça si elle veut ?

**Fanny Herreras** : Non, ce n'est pas si je veux. C'est la décision du maire : je ne suis plus en charge de l'événementiel.

**Christian Vallée** : Elle a été virée.

**Aurélie Piacenza** : Tu n'as plus la délégation.

**Fanny Herreras** : Oui, donc ça signifie que je ne suis plus en charge de l'événementiel. Madame le Maire me l'a bien dit : je n'ai plus de responsabilité. Je n'ai pas de délégation.

**Mme le Maire** : Il y a des conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation et qui travaillent sur des sujets.

**Fanny Herreras** : Oui, oui, c'est bien. D'ailleurs, je continue de travailler sur certains sujets.

**Jean-Louis Martinelli** : La preuve, c'est que tu as fait Carnapâques.

**Fanny Herreras** : Et j'ai fait Carnapâques, sans aucune directive de ta part, comme si j'étais encore adjointe déléguée à l'événementiel, alors que je ne l'étais plus.

**Georges Willemot** : C'était la veille.

**Fanny Herreras** : Non, c'était plusieurs jours après.

Tu m'as laissé l'entière responsabilité d'organiser cet événement, quelques jours seulement après m'avoir supprimé ma délégation.

**Mme le Maire** : Mais un conseiller municipal, même s'il n'a pas de délégation...

**Fanny Herreras** : Tu m'as dit : je n'ai plus d'autorité, je n'ai plus de responsabilité. Tu me l'as écrit, et pourtant tu m'as laissé organiser Carnapâques en toute autonomie...

**Mme le Maire** : Mais rien ne t'empêchait de continuer.

**Fanny Herreras** : Alors que tu devais superviser l'événement. En toute logique, tu as récupéré ma délégation. Donc tu as ma délégation, donc c'est toi qui organises, maintenant. Moi, je peux continuer euh...

**Jean-Louis Martinelli** : Oui, comme tu as les finances. Les finances, c'est toi.

**Fanny Herreras** : Donc là, maintenant, on ne me fait pas porter le chapeau.

**Mme le Maire** : C'est trop facile : « alors moi je n'ai plus de délégation, j'ai plus mon indemnité, donc je laisse tout tomber », alors que tu pouvais très bien continuer.

**Christian Vallée** : Vous avez viré un collaborateur.

**Fanny Herreras** : Je n'ai pas laissé tout tomber. J'ai continué à organiser Carnapâques et j'ai envoyé un mail à toutes les personnes autour de cette table pour dire comment ça s'est passé l'organisation de Carnapâques, et pour expliquer pourquoi maintenant, je suis sortie de l'événementiel.

**Mme le Maire** : Oui, mais c'est ça, c'est ton argument.

**Fanny Herreras** : Oui, oui, c'est mon argument, et j'avais de quoi argumenter.

**Mme le Maire** : Il y a des conseillers municipaux aujourd'hui qui n'ont pas de délégation et qui travaillent et qui font des choses sans avoir de délégation.

**Fanny Herreras** : Oui, très bien. Oui, ça a été mon cas aussi pendant six ans, avant d'être adjointe. Là, les conditions ont changé. Je pense que tu as compris. C'est toi qui en es à l'origine.

**Mme le Maire** : J'ai fait quand même des choses pour toi. A la base, tu étais adjointe au scolaire et au périscolaire. Bon, je t'ai soulagée, je t'ai mise qu'à l'événementiel.

**Fanny Herreras** : Je n'étais pas qu'à l'événementiel. J'étais à la culture également, au comité des jeunes.

**Jean-Louis Martinelli** : A la communication.

**Fanny Herreras** : La petite enfance, parlons-en de la petite enfance, des réunions qui ne sont pas faites...

**Sébastien Boulanger** : Et puis, il y a une différence en toi qui as été « punie » et on te dit qu'il faut que tu continues, et un autre élu lambda...

**Corinne Lason** : Moi, je veux poser une question. Alors, on s'était proposé pour organiser... On a créé une association pour organiser la fête de la musique gratuitement et bénévolement. On nous a dit qu'on n'avait pas besoin de nous. Maintenant, la fête de la musique va être organisée par vous. J'aimerais savoir si cela engendre des coûts supplémentaires, étant donné que nous, quand on organisait la fête de la musique, il y avait du matériel, notamment qu'on empruntait gratuitement. Comment faites-vous ? Est-ce que ça va générer des coûts ?

**Mme le Maire** : Alors, je vais te dire une chose : quand Fanny était encore dans sa fonction et sa délégation, on a signé un devis pour Archimède et un devis pour Audioscène, et ça n'a pas changé. Il n'y a pas de coût supplémentaire.

**Corinne Lason** : Non, mais pas par rapport aux groupes de musique, mais par rapport au côté technique, montage, démontage, location de matériel et compagnie.

**Mme le Maire** : Même au niveau du reste, non. Il n'y a aucun souci. La location de matériel, je vais te dire, c'est Audioscène, j'ai signé un devis et tout est inclus et gratuit.

**Corinne Lason :** Tout est inclus ?

**Pierre Cecille** (*qui n'est pas conseiller municipal, mais dans le public*) : C'est faux !

**Dominique Muriel :** Pierre, tu n'as pas le droit de t'exprimer, sinon tu sors. Pierre !

**Mme le Maire :** Je suis désolée, mais au niveau de l'événementiel, j'ai quelqu'un qui va s'occuper de la sono, deux personnes, et c'est gratuit et bénévolement.

**Corinne Lason :** C'est tout à fait bénévolement, on est d'accord ? Aucun frais supplémentaire.

**Mme le Maire :** On est d'accord. C'est bénévolement, gratuitement. Et si vous voulez savoir, c'est le directeur général de Plaisir qui s'occupe de toute la gestion de l'événementiel à Plaisir.

**Jean-Louis Martinelli :** Donc, en termes de coûts supplémentaires, finalement, ce que tu dis, c'est qu'il y aura aussi le régisseur ?

**Mme le Maire :** Non, il n'y a pas de coût, il vient bénévolement.

**Jean-Louis Martinelli :** Le régisseur, la régisseuse. Comment vas-tu faire pour les encaissements de la fête de la musique ?

**Mme le Maire :** Ah, mais Emma, ça fait partie de son travail. Elle sera présente au niveau de la buvette, effectivement, et là, elle prendra soit en heures supplémentaires, soit elle fera...

**Jean -Louis Martinelli :** Non mais il aurait pu y avoir un mandataire qui aurait été bénévole.

**Corine Lason :** Après, elle n'est pas payée plus.

**Georges Willemot :** Non, elle récupère.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, ce n'est pas ça, au contraire, je suis ravi qu'elle vienne, mais je le dis simplement : si on voulait éviter les coûts, on aurait pu mettre un mandataire qui aurait pu le faire bénévolement.

**Mme le Maire :** Même Emma, aujourd'hui, elle ne m'a pas dit : « je vais prendre des heures supplémentaires ou vous me payez plus, Madame le Maire ». Je pense qu'elle le fait avec plaisir.

**Jean-Louis Martinelli :** Ah, tu crois qu'elle va le faire gratuitement ?!

**Mme le Maire :** Je pense que moi, je peux quand même lui donner quelque chose parce que c'est normal. Mais voilà, je veux dire, si elle veut des heures supplémentaires, voilà.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui mais ce n'est pas comme ça que ça marche, « lui donner quelque chose » ... Soit elle fait le travail et tu la payes dans le cadre de son travail, ce n'est pas « tu peux lui donner quelque chose ».

**Christian Vallée :** Si elle travaille officiellement, elle est assurée. Si elle ne travaille pas officiellement, elle n'est pas assurée.

**Mme le Maire :** Mais elle est régisseuse, c'est elle qui va tenir la caisse.

**Christian Vallée :** Si elle est régisseuse, elle est dans le cadre de ses fonctions avec l'assurance, et dans ce cas, elle est payée. Et si elle n'est pas payée, elle ne travaille pas, donc elle n'a pas de couverture.

**Jean-Louis Martinelli :** T'es sûre d'avoir une régisseuse pour cet événement ou pas ?

**Mme le Maire :** Bien sûr.

**Jean-Louis Martinelli :** Tu es sûre ? D'accord, ok. Ce que tu ne sais pas, c'est si tu la payes ou pas. C'est ça que tu es en train de dire.

**Mme le Maire :** Bien sûr.

**Aurélie Piacenza :** Si elle est bénévole ou pas. De ce que je comprends.

**Jean-Louis Martinelli :** Voilà, c'est ça. Donc t'as une régisseuse, et elle pourrait être bénévole. Mais tu auras une régisseuse officielle en tant que régisseuse.

**Carol Alonso :** Oh, c'est bon.

**Jean-Louis Martinelli :** Non, mais c'est bon. Je précise, c'est important.

**Christian Vallée :** Dans la gestion du personnel, il faut de la rigueur.

**Carol Alonso :** Non, mais c'est bon là, revenir 100 fois sur un truc, c'est bon quoi.

**Mme le Maire :** Alors, est-ce qu'on peut voter le tarif buvette événementiel, s'il vous plaît ? Parce que là...

**Carol Alonso :** ça me saoule. Revenir sur un truc cent fois c'est bon quoi.

**Christian Vallée :** Ça s'appelle une délibération.

**Dominique Muriel :** Je prends la parole pour répondre à Carol qui semblerait...

**Mme le Maire :** Non.

**Carol Alonso :** Je n'ai rien dit.

**Corinne Lason :** Tu peux parler calmement, ce n'est pas la peine d'aboyer.

**Dominique Muriel :** Non, mais tu dis, je demande simplement si tu es consciente qu'en fait, quand on exerce un travail, que ce soit avec la meilleure volonté du monde ou bien dans ses fonctions, ok, elle a des fonctions, Emma. Elle va être présente, même si elle le fait...

**Carol Alonso :** Ça fait 15 fois que vous lui posez la question.

**Dominique Muriel :** Oui, mais tu as dit texto : elle peut faire ça bénévolement...

**Carol Alonso :** Ça fait 15 fois que vous posez la question.

**Dominique Muriel :** Oui, mais tu as l'air de dire : elle peut faire ça bénévolement. Non, non, je suis désolée.

**Carol Alonso :** Ça fait 15 fois que vous posez la question à Annie, on a compris.

**Dominique Muriel :** Ben oui, mais elle le fait dans le cadre de son statut de régisseuse, et donc elle doit être payée.

**Carol Alonso :** Oui, j'ai bien compris, mais 15 fois...

### **DÉLIBÉRATION N° 2025/17 : TARIFS BUVETTE EVENEMENTIEL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'organiser une buvette municipale à l'occasion des événements culturels, sportifs et festifs organisés par la commune de Galluis,

Considérant la volonté de proposer des tarifs accessibles et cohérents avec les coûts d'approvisionnement et les pratiques locales,

Considérant que les recettes générées par la buvette doivent contribuer au financement des activités communales,

**Mme le Maire :** Alors, au niveau des produits, au niveau des propositions... On propose donc la bière à 2,50 € le verre, tout ce qui est soda (Coca-Cola, Oasis), des grandes bouteilles à 1 € le verre, de l'eau, des grandes bouteilles à 1 € le verre, des glaces et des cônes à 3 €, et on prévoit aussi des petites planches de charcuterie : saucissons, rillettes, jambon, fromage, pain, cacahuètes et cornichons à 5 €.

**Fanny Herreras :** J'ai une question, Annie. Juste concernant les planchas : est-ce que c'est ça qui a justifié l'annulation de « Papillement Vôte » à une semaine de l'événement ?

**Mme le Maire :** Ah, pas du tout, absolument pas. J'ai essayé de les joindre, mais je n'arrive pas à les avoir parce que je n'ai pas de numéro. J'ai un numéro de téléphone, et c'est toujours sur répondeur.

**Fanny Herreras :** Donc, tu comptes leur reproposer de venir ?

**Mme le Maire :** Moi, je n'ai aucun souci pour qu'ils viennent.

**Fanny Herreras :** Mais tu leur as écrit pas plus tard qu'il y a une semaine que tu les décommandais.

**Mme le Maire :** Je ne savais pas qu'ils étaient prévus, je ne regarde pas...

**Fanny Herreras :** Attends, Annie, je t'ai envoyé un mail pour te dire qu'ils demandaient justement à quelle heure ils devaient se rendre sur l'événement, etc...

**Mme le Maire :** Oui, je les ai appelés pour ça.

**Fanny Herreras :** Non, tu as annulé leur prestation.

**Mme le Maire :** Je n'ai jamais dit ça.

**Fanny Herreras :** Ils m'ont transféré le mail, je l'ai transféré à tout le monde ici. Tout le monde l'a vu : leur prestation a été annulée.

**Mme le Maire :** J'ai annulé leur prestation parce que je ne savais pas qu'ils étaient prévus dans les...

**Fanny Herreras** : Tu le savais.

**Mme le Maire** : Non. Je ne l'ai pas retrouvé sur le compte rendu.

**Fanny Herreras** : Bien sûr que si, tu le savais.

**Corine Lason** : C'était sur le Whatsapp, Annie.

**Fanny Herreras** : C'était sur le groupe Whatsapp que tu as consulté.

**Mme le Maire** : Oui mais moi, le groupe Whatsapp, avec tous les échanges, etc...

**Fanny Herreras** : Oh là là, la mauvaise foi, ce n'est pas possible, Annie, par contre.

**Mme le Maire** : Tu ne m'as rien envoyé, Fanny.

**Xavier Adam** (*qui n'est pas conseiller municipal, mais dans le public*) : Vous pouvez vérifier. Il suffit de prendre le téléphone.

**Mme le Maire** : Oui, mais eh ! Tu vas prendre mon poste et puis tu vas voir ce tu fais dans la journée. Et après, on en reparlera. Et là, on aura de la chance. Tu verras bien, puis on en reparlera. Parce que franchement, il faut que je regarde les comptes rendus, WhatsApp et tout...

**Jean-Louis Martinelli** : Tu as des adjoints pour t'aider, normalement.

**Christian Vallée** : D'où l'utilité d'avoir des collaborateurs.

**Mme le Maire** : Oui, mais un collaborateur peut aussi me donner des éléments et pas au dernier moment. J'ai autre chose à faire.

**Fanny Herreras** : Attends, tu as eu tous les éléments en temps et en heure.

**Mme le Maire** : Bon, c'est bon.

**Fanny Herreras** : Non, non, non, je n'ai pas fini. J'ai transféré un message qui datait de mars et tu l'avais très bien vu, tu l'as lu.

**Mme le Maire** : Non, non, non.

**Fanny Herreras** : Non mais tu rigoles ou quoi ? C'est dans le mail que je vous ai transféré. Vous l'avez tous eu.

**Jean-Louis Martinelli** : Sur Whatsapp, de toute façon, il y a un accusé de réception.

**Mme le Maire** : C'est quoi, ton message ? Tu me parles d'un mail de Pierre du 30 ?

**Fanny Herreras** : Non, je ne te parle pas du mail de Pierre. Non, non. Je te parle du message WhatsApp où je t'ai résumé, où j'ai résumé à tout le groupe événementiel qui avait été... Et il y avait « Papillement Vôtre », et il y avait un crêpier.

**Mme le Maire** : Ah, WhatsApp... je n'ai pas regardé sur WhatsApp.

**Corinne Lason :** Si, il y a une notification de lecture, Annie.

**Fanny Herreras :** Il y avait un crêpier qui n'a pas de nouvelles aussi.

**Mme le Maire :** Avec tous les échanges qu'il y a sur Whatsapp, s'il fallait que je remonte... Je n'ai pas regardé sur Whatsapp. Mais je vais les appeler.

**Fanny Herreras :** Oui, il faut les appeler parce que décommander un traiteur à moins d'une semaine de l'événement. Ce n'est vraiment pas correct.

**Mme le Maire :** Oui, mais tu aurais pu me le...

**Fanny Herreras :** Le crêpier, c'est pareil.

**Mme le Maire :** Le crêpier, c'est bon. Il a téléphoné aussi.

**Fanny Herreras :** Bah oui, il est passé par moi. Mais tu le savais pourtant. Tu savais que le crêpier devait venir aussi.

**Mme le Maire :** Non. Je sais toujours tout avec toi.

**Fanny Herreras :** Ah bah non, avant, je faisais tout. Donc c'est sûr que tu n'avais pas besoin de tout savoir. Maintenant, tu as besoin de tout savoir. Tu as repris ma délégation.

**Mme le Maire :** Ben oui, mais c'est normal. Tu aurais pu me passer les communications et tout.

**Fanny Herreras :** Je t'ai passé toutes les communications à chaque fois que je les ai reçues.

**Mme le Maire :** Je reçois un mail par ci, un mail par là...

**Fanny Herreras :** En l'occurrence, « Papillement vôtre » m'a relancée vendredi. Et quand j'ai transféré leur mail, ils m'ont dit après que tu avais annulé leur prestation. Tu ne leur as pas dit : « Je n'étais pas au courant, je n'en sais rien. », enfin, tu leur as dit que tu n'étais pas au courant, mais en plus, tu as annulé leur prestation. Alors qu'il y avait quatre food-trucks l'an dernier, et qu'il n'y avait pas de raison de les annuler. Vous n'en avez mis que deux, donc il y avait de la place pour les quatre.

**Mme le Maire :** Non, non, non, on n'a pas délibéré pour les tarifs buvette. Alors, qui est contre ce tarif ?

**Corinne Lason :** Ah ben moi, je suis contre. Je trouve que c'est fait d'une façon qui me déplaît carrément.

**Mme le Maire :** Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**Jean-Louis Martinelli :** Oui moi, je ne sais plus... je te jure que maintenant sur le sujet, avec ce qui est fait, pas fait... La régisseuse... Si tu me dis qu'il y a une régisseuse, que c'est encadré, je suis pour.

**Plusieurs personnes :** Non mais on parle des tarifs

**Jean-Louis Martinelli :** Non mais je voterais contre les tarifs si on me dit qu'il n'y a pas de régisseuse. Mais elle me dit qu'il y a une régisseuse, donc je vote pour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

**Ont voté pour :**

Mme le Maire, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

**Ont voté contre :**

Corine LASON

**Se sont abstenus :**

Christian VALLEE

**DECIDE :**

**Article 1** – Les tarifs de vente des produits proposés à la buvette événementielle de Galluis sont fixés comme suit, à compter du 16 juin 2025 :

<b>Produits</b>	<b>Prix</b>
Bière (fût, tireuse – 4)	2,50 € / verre
Coca Cola, Oasis (Cassis, Pomme, Framboise) grandes bouteilles	1 € / verre
Eau (grandes bouteilles)	1 € / verre
Glaces – cônes	3 €
Plancha de charcuterie (saucisson, rillettes, jambon fumé, fromage, pain, cacahuètes, cornichons)	5 €

**Article 2** – Ces tarifs pourront être révisés par décision du Conseil Municipal en fonction des coûts d'achat, de la nature des événements ou d'un changement de politique tarifaire.

**Article 3** – Les recettes générées par la buvette seront versées au budget communal, et leur utilisation sera affectée aux actions d'animation locale.

**DELIBERATION N° 2025/18 : TARIFS FETE DU VILLAGE :**

**Mme le Maire :** Tarif fête du village. Alors, on a juste changé, en fait, l'âge pour les habitants de Galluis, comme l'année dernière. C'est les mêmes prix : adultes et enfants à partir de 12 ans, 15 € ; enfants de 6 à 11 ans, 6 € ; enfants de 0 à 5 ans, gratuit. Pour les non-résidents : adultes et enfants à partir de 11 ans, 20 € ; enfants de 6 à 10 ans, 10 € ; enfants de 0 à 5 ans, gratuit.

**Fanny Herreras :** Moi, j'ai une question par rapport à ça, désolée. C'est toujours le tarif du couscous que j'avais trouvé. Du coup, le couscous revient à... Cette année, on avait dit qu'on faisait une grosse économie parce que c'était 12 € par personne, si je ne me trompe pas, dessert et thé à la menthe compris. Contre l'an dernier, c'était 19 € par personne, cochon grillé plus dessert. Donc là, on fait quand même

une économie de 7 € sur le traiteur et je ne comprends pas pourquoi vous restez sur des tarifs à 15 € par personne. Ça veut dire qu'en gros, c'est autofinancé par les participants. Un participant adulte qui va payer 15 €, il y a 12 € tout compris de traiteur, dessert et tout ça, ça fait 3 € de marge par personne.

**Mme le Maire :** Il y a quand même du vin, du pain, du café, de la boisson... Il y aura quand même des choses en plus.

**Fanny Herreras :** Enfin quand même. Normalement, la mairie prend toujours en charge. Tu vois la différence par rapport à l'année dernière.

**Mme le Maire :** L'apéritif, c'est pris en charge par Gallutopie, parce qu'ils veulent faire un petit stand.

**Fanny Herreras :** Oui donc ça fait moins aussi au niveau de l'apéritif... Je pense que vous pouvez réduire le tarif.

**Mme le Maire :** Moi, c'est une proposition, je pense...

**Jean-Louis Martinelli :** Moi, si je peux dire un truc, c'est que je ne suis plus aux finances, mais je sais toujours compter. L'année dernière, le prix de revient était de 19 €, on a facturé 15 €. Cette année, prix de revient 12 €, on continue à facturer 15 €. Donc ça fait 7€ d'écart pour le Gallusien, donc en gros, c'est 50 % de plus payé. On pourrait peut-être faire un geste et appliquer un tarif inférieur.

**Mme le Maire :** Mais si vous voulez qu'on baisse, moi, je n'ai pas de souci. J'ai repris les tarifs de l'année dernière.

**Fanny Herreras :** Oui mais on n'a pas toujours fait 15 €, Annie. On faisait en fonction de ce que nous facturait le prestataire. On adaptait chaque année en fonction des devis.

**Mme le Maire :** On peut baisser, il n'y a pas de souci. C'est une proposition. Vous voulez mettre combien ?

**Sébastien Boulanger :** Tu disais qu'il y avait peut-être des compléments. Peut-être que tu peux marquer ça, on a vraiment de quoi justifier par rapport au prix.

**Mme le Maire :** C'est par habitant, tout inclus, avec tout ce dont on a besoin.

**Sébastien Boulanger :** Parce qu'effectivement, si c'est juste un couscous, ça fait trop cher. Mais si tu dis qu'il y a boissons, café et tout ça...

**Auréliе Piacenza :** ça veut dire que parfois, la commune était déficitaire, comme l'an dernier, et cette année, elle risque d'être...

**Fanny Herreras :** La commune a toujours pris en charge une partie.

**Jean-Louis Martinelli :** Ce n'est pas ça, ce qu'on demande, et c'est logique, on demande de comparer des prestations. C'est-à-dire que... Sébastien a raison : si dans le prix du couscous de cette année, il y a en plus d'autres choses qui n'étaient pas prévues l'année dernière...

**Fanny Herreras :** Non, non, c'est en comparant vraiment sur les mêmes bases. L'an dernier, 19 € pour le cochon grillé avec le dessert.

**Jean-Louis Martinelli :** Si c'est sur les mêmes bases, il faut baisser le prix.

**Suzanne Girault** : Fanny, donc tu penses à combien qui serait bien ?

**Fanny Herreras** : Alors là, c'est vous qui décidez, mais...

**Mme le Maire** : On peut mettre 13 ?

**Jean-Louis Martinelli** : à mon avis, c'est en 10 et 12, si vous voulez être logiques. Parce que 12 €, c'est autofinancé, et 10 €, ça veut dire qu'on fait la moitié du geste qu'on a fait l'année dernière.

**Aurélié Piacenza** : Mais si l'année prochaine, c'est 15 €, il faudra expliquer pourquoi.

**Dominique Muriel** : Il ne faut pas non plus que ça fasse trop yo-yo. Honnêtement, il faut quand même rester sur quelque chose de logique. À la limite de l'année dernière...

**Georges Willemot** : Ce n'est pas grand-chose.

**Fanny Herreras** : Ce n'est pas grand-chose, mais normalement, on participe, Georges. Ce n'est peut-être pas grand-chose pour toi, mais 15 € comme le dit M. Vallée, ça peut être beaucoup pour certaines personnes. Et surtout, chaque année, normalement, la commune prend en charge une partie. Là, ça revient à autofinancer.

**Mme le Maire** : On part sur quoi alors ? On met 12 € et on laisse 6 € pour les enfants ? Et pour les non-résidents, on laisse 20 € ? Donc 12 € à partir de 12 ans et 6 € pour les enfants de 6 à 11 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la nécessité pour la commune de fixer les tarifs applicables aux manifestations organisées sur son territoire ;

Considérant que la commune de Galluis organise une fête du village le samedi 5 juillet 2025, événement annuel convivial et festif destiné aux habitants de la commune et aux visiteurs ;

Considérant que cette fête donne lieu à des prestations nécessitant une participation financière du public (repas, animations, logistique) ;

Considérant qu'il convient d'établir une grille tarifaire permettant de couvrir une partie des frais tout en garantissant l'accessibilité de l'événement au plus grand nombre ;

Madame le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

**Pour les habitants de Galluis :**

- Adultes et enfants à partir de 12 ans : 15€
- Enfants de 6 à 11 ans : 6€
- Enfants de 0 à 5 ans : Gratuit

**Pour les non-résidents :**

- Adultes et enfants à partir de 11 ans : 20€
- Enfants de 6 à 10 ans : 10€

- Enfants de 0 à 5 ans : Gratuit

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

### **Ont voté pour :**

Mme le Maire, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

### **Ont voté contre :**

Corine LASON

## **DÉCIDE**

De fixer les tarifs de la fête du village du samedi 5 juillet 2025 comme suit :

### **Pour les habitants de Galluis :**

- Adultes et enfants à partir de 12 ans : 12€
- Enfants de 6 à 11 ans : 6€
- Enfants de 0 à 5 ans : Gratuit

### **Pour les non-résidents :**

- Adultes et enfants à partir de 12 ans : 20€
- Enfants de 6 à 11 ans : 10€
- Enfants de 0 à 5 ans : Gratuit

*Pause du conseil quelques minutes et reprise de la séance*

**Sébastien Boulanger :** J'ai une question, Annie, sur la fête du village par rapport à Gallutopie. Ça va se passer où ? On va quand même le faire à l'école ?

**Mme le Maire :** J'ai une réunion en visio vendredi matin pour l'organisation du parcours.

**Sébastien Boulanger :** D'accord. Et la fête en elle-même, le repas, tout ça, ça va être où ?

**Mme le Maire :** Ça va être là-bas aussi.

**Sébastien Boulanger :** Là-bas où ?

**Mme le Maire :** On ne va pas à l'école parce qu'il faut utiliser des emplacements, il faut changer, etc. Il y a toute une organisation qui n'est pas encore bien définie.

**Corinne Lason :** On m'a dit que ce serait sur le parking de l'école ?

**Mme le Maire :** Normalement oui, on va essayer de voir comment on procède. Pour l'instant, rien n'est encore défini.

**Corinne Lason :** D'après elle, c'est défini.

**Mme le Maire :** Non mais après il y a le parcours, on a une réunion visio pour conforter tout ça lundi matin. J'ai eu Corine qui m'a appelée dans la semaine.

#### **DELIBERATION N° 2025/19 : RENOUELEMENT CONVENTION CIG PAIES :**

Mme le Maire expose à l'assemblée que le service confection des paies du CIG propose de prendre en charge la confection des paies pour la commune de Galluis sur les éléments suivants :

- la vérification administrative des éléments,
- la saisie des mises à jour des fichiers,
- le calcul des traitements,
- l'édition des différents états constitutifs de la paie,
- l'établissement des états annuels destinés aux diverses prestations.

Cette convention est signée pour une durée de trois ans et il s'agit en l'espèce d'un renouvellement.

Le traitement est dossiers est soumis à une participation financière qui s'élève à 9€ par bulletin de salaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **Ont voté pour :**

Mme le Maire, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

#### **DECIDE**

De renouveler l'adhésion à la convention confection des paies par le CIG pour une durée de trois ans.

#### **AUTORISE**

Le Maire à signer la convention de confection des paies par le CIG ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N° 2025/20 : CONVENTION DE PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2024-2029 DU CIG GC :**

Le Conseil Municipal de Galluis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023,

VU la délibération n°2023-26 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 juillet 2023 relative au choix des attributaires et autorisant le Président à signer les conventions de participation Prévoyance et Santé 2024-2029 ainsi que tous les documents contractuels y afférent,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2025,

VU l'exposé de Mme le Maire,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Ont voté pour :**

Mme le Maire, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

## **DECIDE**

D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour :

**Le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
2. Le Conseil municipal de Galluis a décidé de participer financièrement à la garantie « risque santé » souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la commune.

Cette participation concerne l'ensemble des fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public et de droit privé, sous réserve de la présentation d'une attestation d'adhésion à un contrat de complémentaire santé.

Le niveau de participation de l'employeur est établi en fonction de la composition familiale de l'agent, selon les modalités suivantes :

SANTE	Participation forfaitaire proposée
Agent seul ou en couple	30€
Agent en couple ou seul avec 1 enfant	40€
Agent en couple avec 2 enfants et plus	50€

#### **PREND ACTE**

Que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

*En cas d'adhésion uniquement à la convention de participation Santé :*

- 30 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de - de 10 agents.
- 100 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 10 à 49 agents.
- 200 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 50 à 149 agents.
- 500 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 150 à 349 agents.
- 1 000 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 350 à 999 agents.
- 1 600 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 1 000 à 1 999 agents.
- 2 400 pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de + de 2 000 agents.

#### **AUTORISE**

Mme Le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant.

#### **AUTORISE**

Mme Le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

#### **DELIBERATION N° 2024/42 : FIXATION DES TAUX DE LA TAXE AMENAGEMENT :**

**Mme le Maire :** Taxe d'aménagement. Alors là, vous ne prenez pas en compte les 20%. C'est marqué 20, mais ce n'est pas du tout ça.... Voilà, c'est le maximum qu'il peut y avoir sur la taxe d'aménagement. Donc là, ça concerne le château du Lieutel. Moi, je suis ouverte aux discussions parce qu'on en avait plus ou moins parlé. Et il y a toutes les zones. La seule chose que je peux dire par rapport aux zones à 20% aujourd'hui, notamment sur les zones d'activité, c'est que ce taux crée des difficultés à vendre. Il nous reste un terrain à vendre, notre terrain. J'ai des retours, notamment de M. Devriendt, qui a un terrain situé avant la SAUR. Là, il est en train de me faire des tas de terre. Ça, ça ne me plaît pas du tout. Je l'ai eu au téléphone, il m'a dit : « Oui, la taxe d'aménagement, ce n'est pas possible. 20%... moi, je ne peux

pas... Je ne peux pas investir... » Voilà, les retours que j'ai ne sont pas très positifs par rapport à ce taux. Maintenant, je ne sais pas ce que vous en pensez.

**Aurélie Piacenza :** Annie, là, on devait voter la taxe d'aménagement du STECAL.

**Mme le Maire :** Il y a aussi, entre autres, la zone d'activité.

**Aurélie Piacenza :** On peut le faire par zone. La taxe d'aménagement, on peut même l'appliquer sur une maison. Je ne suis pas pour qu'elle s'applique à la zone d'activité, exactement pour les raisons énoncées. Ça met un frein aux personnes qui veulent spéculer, qui veulent proposer des projets... et vous le savez tous. J'ai toujours gardé la même attitude : ça freine la vente.

**Suzon Girault :** On est obligé d'avoir le même taux pour tout ?

**Mme le Maire :** Non, on peut faire un taux pour le château, un taux pour les autres zones...

**Aurélie Piacenza :** On n'est pas obligé de renouveler le taux de la taxe d'aménagement maintenant ?

**Mme le Maire :** Si, tous les ans, et là c'est au mois de juin.

**Aurélie Piacenza :** Si je ne me trompe pas, on avait fixé 20% et à 5% pour les Galluisiens, et sauf erreur, la dernière fois qu'on avait discuté de la taxe d'aménagement pour le STECAL, le sujet avait déjà été abordé. On n'était pas fixés sur le montant, mais on était aux alentours de 10 ou 15%.

**Jean-Louis Martinelli :** On ne savait pas.

**Mme le Maire :** Non, non, on n'a pas trop...

**Jean-Louis Martinelli :** On n'en a pas trop discuté.

**Aurélie Piacenza :** J'avais entendu 20% et Annie avait dit que 20% ils ne seraient pas d'accord. Je le répète, parce que je l'ai dit par mail pour préparer la réunion : la taxe d'aménagement, pour moi, ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Quand bien même on crée des voiries ou des aménagements qui nécessiteraient un montant supérieur à ce qu'on pourrait tirer de la taxe, on pourrait faire une convention. Mais pour la zone d'activité, je ne suis pas d'accord.

**Dominique Muriel :** Tu n'es pas d'accord sur quoi ?

**Jean-Louis Martinelli :** Attends. On n'a même pas commencé à débattre que tu dis que tu n'es pas d'accord.

**Dominique Muriel :** Par rapport à ce qu'a dit Annie, là, elle parlait de la zone d'activité parce qu'elle devrait être à 20%. Elle dit qu'effectivement, avec les retours, ok. Je veux bien le comprendre parce que c'est vrai, plusieurs fois, on a dit il faut le justifier, le justifier... Par contre, si aujourd'hui on vote pour la zone d'activité à un montant inférieur à ce qui est appliqué, qu'est-ce qui va se passer pour le dossier ?

**Mme le Maire :** C'est entériné. Elle s'applique à partir du moment où on signe le PC.

**Jean-Louis Martinelli :** Il y a deux problèmes au niveau de la taxe d'aménagement. Le premier problème, c'est qu'une taxe doit être justifiée. Sinon, on peut se faire attaquer, comme ce qui se passe notamment au niveau de PrimoSens avec la SAUR. Il y a une action en justice : aujourd'hui, on ne peut

toujours pas toucher la taxe d'aménagement de PrimoSens, car il considère, si je ne me trompe pas, que la délibération n'était pas suffisamment motivée.

**Mme le Maire :** Non, ce n'est pas ça.

**Jean-Louis Martinelli :** Ok, ok, on ne va pas revenir dessus.

**Mme le Maire :** J'ai un mail d'un avocat, parce qu'on avait posé la question en novembre 2024 sur cette taxe.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais sur celle de la zone AU<sub>i</sub> ?

**Mme le Maire :** Taxe majorée à 20%, sur les zones AU<sub>a</sub>, toutes les zones, toutes les zones...

**Jean-Louis Martinelli :** Tu l'avais posée sur toutes les zones ?

**Mme le Maire :** Oui, toutes les zones. La loi prévoit que ce taux majoré doit être justifié par l'importance des constructions nouvelles édifiées dans le secteur concerné (article 635). Les seules constructions nouvelles liées à la future activité... là, il parlait du château du Lieutel. Il ne suffit pas de ça pour justifier 20%. Lors d'une division, il faut également motiver. Sur les zones AU<sub>i</sub>, AU<sub>a</sub>, AU<sub>b</sub> et UI, il faut compléter le projet, car notre précédente délibération n'est pas suffisamment exigeante selon l'avocat.

**Aurélie Piacenza :** Il y a les bassins, la réfection interne...

**Dominique Muriel :** Attends, Annie parle du STECAL.

**Jean-Louis Martinelli :** Il faudrait qu'on prenne les choses dans l'ordre. On parle de la zone AU<sub>i</sub> ou du STECAL ?

**Mme le Maire :** On était parti sur la zone AU<sub>i</sub>

**Jean-Louis Martinelli :** Voilà, il y a encore des travaux à faire. Pour justifier, ce qui aurait dû être fait pour ce soir, il fallait regarder quels travaux restent à faire, comment les justifier, et on aurait pu délibérer en motivant. On peut toujours le faire sauf que l'on n'a pas les devis, ce n'a pas été préparé, comme ça n'a pas été préparé, on n'a pas les infos.

**Dominique Muriel :** Attends, laisse-la finir. Parce que tu dis « on n'a pas les devis », mais il faut que ce soit clair.

**Dominique Muriel :** Mais elle peut dire au moins oui ou non, tu assures, mais elle n'a pas les devis. Avant de donner quoi. À un moment donné, il faut que ce soit clair.

**Jean-Louis Martinelli :** Alors vas-y.

**Jean-Louis Martinelli :** Si on a les devis, c'est bon.

**Mme le Maire :** On a eu des estimations pour le bassin, c'est M. Pernel qui les avait faites.

**Jean-Louis Martinelli :** Il n'y a pas que le bassin si je ne me trompe pas.

**Mme le Maire :** Le bassin et l'éclairage...

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, et la voirie n'est pas terminée.

**Mme le Maire :** Pour la voirie, on a les devis, c'est en appel à concurrence. Mais le site, c'est une partie du bassin. Le bassin a nécessité un dossier loi sur l'eau qui a duré deux ans pour avoir une réponse positive. C'était au budget de faire le bassin, et il y a un montant dans le budget 2025. Pour l'éclairage public, j'ai demandé une consultation à M. Kervarec, mais on n'a pas encore de données. On n'a pas fini la voirie car si des constructions se font entre-temps, ce serait dommage. Et il y a aussi la question de la subvention départementale à vérifier.

**Jean-Louis Martinelli :** Je reformule : je ne dis pas qu'on n'a pas les devis, mais pour ce soir, il aurait fallu dire : « voilà les travaux restants, montant X, et donc on justifie une taxe d'aménagement de Y ».

**Mme le Maire :** Et pour la zone de Casse auto ?

**Jean-Louis Martinelli :** Il faut regarder les aménagements nécessaires. Si, par exemple, la route de Boissy doit être refaite à cause d'une nouvelle activité qui pourrait remplacer Casse Auto, on peut l'intégrer pour justifier la taxe.

**Mme le Maire :** On peut laisser la taxe à 20%, on l'a mise jusqu'à maintenant.

**Jean-Louis Martinelli :** Ce n'est pas ce que je dis. Ce que je dis, c'est que ce soir, on prend la délibération.

**Mme le Maire :** Comment on a justifié la taxe d'aménagement ? On a eu un AUa, un AUb, par rapport à ça.

**Dominique Muriel :** D'un côté, tu nous dis les retours que tu en as. Les gens, ben, ils voudraient bien que l'on... L'avocat te dit : il faut justifier, il faut justifier. Et là, il faut qu'on prenne une délibération. Et on se dit : eh bien, on voit, mais on ne justifie toujours pas.

**Aurélie Piacenza :** Les terrains, la plupart, ils sont à construire. Ou les terrains, ils sont en changement de destination, avec des travaux importants à faire de toute façon. Et avec des changements de destination, de toute façon, on est bien d'accord qu'on ignore, puisqu'on n'en a pas parlé. Il y a zéro vente pour le moment.

**Jean-Louis Martinelli :** Les travaux importants, si tu veux, ça ne donne pas un chiffre.

**Mme le Maire :** Ils ont été faits, les travaux importants.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, mais il y a une partie des travaux qui a été faite.

**Mme le Maire :** Les plus importants c'est toute la voirie.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, mais ce que je veux dire, c'est que les travaux importants, ça ne donne pas un chiffre.

**Mme le Maire :** On a fait tout ce qu'il fallait faire.

**Jean-Louis Martinelli :** Si tu veux, il faut toujours se mettre dans cette position : si on se fait attaquer par quelqu'un qui dit : « Madame le Maire, vous me demandez 20% ou 15 % sur cette taxe, justifiez-moi les 15 %. Votre délibération ne le justifie pas, donc elle n'est pas motivée, donc je considère que j'attaque votre délibération. » Et c'est comme ça que ça se passe.

**Mme le Maire :** La zone AUI, on a quand même fait des travaux avec les 20 %.

**Dominique Muriel :** Je suis d'accord, mais pour être inattaquable, il faut bien qu'on ait du substantiel.

**Jean-Louis Martinelli :** Si ce soir, on était capable de dire que ça nous coûte 350 000 euros... J'ai fait tout un tas de simulations sur les travaux et sur la taxe pour BTL.

**Mme le Maire :** non mais j'ai déjà rajouté la taxe, la taxe de 20% ça fait longtemps qu'elle a été positionnée, ce n'était pas du temps de BTL.

**Jean-Louis Martinelli :** Annie, il faudrait refaire le point par rapport aux travaux faits, aux travaux restants, aux zones concernées, mettre tout dans les routes, aménagements, etc. et dire que l'ensemble représente environ 500 000 euros. Cela justifie la taxe d'aménagement pour la commune, parce qu'on ne sait pas si quelqu'un qui achète un terrain pourra mettre une maison de 100 m<sup>2</sup> ou une entreprise de 1 000 m<sup>2</sup>. Le taux de taxe se fixe sur un montant de travaux estimé. Et il faut aussi prendre en compte que de gros montants ont déjà été payés ; si on change le taux sans le justifier, on risque des contestations.

**Christian Vallée :** Pour rester équitable vis-à-vis des autres.

**Jean-Louis Martinelli :** Voilà.

**Carol Alonso :** On le laisse à 20% et puis voilà.

**Aurélie Piacenza :** D'accord, on le laisse à 20% et on dit que c'est pour l'aménagement de la voirie, de l'éclairage, des futurs bassins.

**Mme le Maire :** Le bassin, les travaux ont déjà avancé.

**Jean-Louis Martinelli :** Il faudrait peut-être citer dans la délibération les travaux à venir : route de Boissy, chemin des Vaux, éclairages... On devrait argumenter avec des chiffres.

**Mme le Maire :** Je ne peux pas dire aujourd'hui ce que ça va devenir au niveau de la route de Boissy.

**Jean-Louis Martinelli :** On ne peut pas délibérer sans informations, sinon on s'expose.

**Mme le Maire :** C'est compliqué, on demande de valider un taux, mais on n'a pas tous les éléments, surtout avec une date butoir.

**Christian Vallée :** Une réunion préparatoire aurait été utile.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, on aurait pu mettre tout ça sur le tapis et je les aurai faites les simulations. C'est quand la date butoir ?

**Mme le Maire :** c'est le 30 juin.

**Sébastien Boulanger :** Il ne faudrait pas avoir les chiffres précis ? Qu'est-ce qu'il va y avoir comme constructions ?

**Jean-Louis Martinelli :** Ce n'est pas grave les constructions qu'il va y avoir, l'important, c'est d'examiner les infrastructures et les travaux nécessaires.

**Dominique Muriel :** Les infrastructures existantes et partiellement réalisées... On peut se faire attaquer

**Jean-Louis Martinelli :** Pour BTL, j'avais fait tout un tas de simulations et on aurait pu faire la même chose. Ce qui est dommage c'est qu'on discute de ça, seulement là ce soir.

**Mme le Maire :** Je pense que pour les zones AU<sub>i</sub>, la zone d'activité, elle ne va pas bouger cette année, il ne va rien se passer.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui mais c'est sur toute l'année 2026 qu'il faut voir, ce n'est pas sur cette année 2025.

**Mme le Maire :** Pour les zones AU<sub>i</sub> et zone d'activités, rien ne bougera cette année ; les projets ne se feront pas avant 2026.

**Jean-Louis Martinelli :** Laissons la taxe à 20% alors. Mais quand même mettons un minimum de justifications dans la délibération. Quand on délibère sur une taxe d'aménagement, c'est sur une potentialité.

**Aurélie Piacenza :** Si on doit refaire les réseaux et autres, c'est un projet sur lequel je suis contre et j'ai toujours dit que j'étais contre.

**Jean-Louis Martinelli :** Contre quoi ?

**Aurélie Piacenza :** Contre son projet. On voit bien que s'il dépose un PC, ce type de projet n'a rien à voir avec celui d'un projet comme faire un bureau pour mettre des gens à l'intérieur ou faire des locaux pour mettre de la logistique, ou que sais-je. Souvent, le projet, ça ne va pas entraîner le même type d'aménagement de la voirie.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais toi, en tant qu'élu, quand tu délibères, tu dois regarder quelles sont les infrastructures. Si tu devais équiper cette zone, quel que soit ce qu'il va y avoir, tu as besoin de voiries, tu as besoin de réseaux, tu as besoin d'éclairages. Et donc, tu dois être en mesure d'estimer les travaux qui vont être nécessaires, et après, en fonction de ce qui se fait ou pas, il faut que tu le fasses avant.

**Aurélie Piacenza :** Tu peux avoir l'élargissement de la voirie. Tu peux avoir plein de choses. Regarde, là, ce n'était pas prévu au départ : les demi-tours, l'élargissement et tout. Tu vois bien qu'au moment où on vote, on n'a pas de projet.

**Jean-Louis Martinelli :** Il faut délibérer un an et demi à l'avance.

**Aurélie Piacenza :** C'est pour ça que je propose d'être conservatrice.

**Carol Alonso :** Maintenant, parlons du STECAL.

**Jean-Louis Martinelli :** Ça, ça vaut pour toutes les zones que tu as citées, parce qu'il n'y a pas que le STECAL, il y a les autres zones.

**Mme le Maire :** Quand tu parles des autres zones, il y a AU<sub>i</sub>, AU<sub>a</sub>,... ? On est bien d'accord ?

**Jean-Louis Martinelli :** Bien sûr.

**Mme le Maire :** Sachant que la zone AU<sub>b</sub>...

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, AU<sub>b</sub>, pas sûr qu'il y ait grand-chose. Mais pour AU<sub>a</sub> il faut se poser la question. Parce qu'étant donné le montant des travaux qui sont nécessaires pour l'aménagement de cette

zone, je répète, qui sont autour d'un million d'euros, de voirie et d'assainissement, d'accord ? C'est-à-dire qu'il y a un devis qui a été fait à 800 000 euros, d'accord, sans l'assainissement.

**Aurélie Piacenza :** Le CUB est conservatoire pour l'ancien PLU et pour la taxe d'aménagement.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui mais la taxe, elle était déjà à 20%, mais là, si on ne la redélibère pas...

**Carol Alonso :** Allez on le dit, on le fait. Maintenant on passe au STECAL.

**Jean-Louis Martinelli :** D'accord, mais Annie vient de dire que peut-être pour la zone AUb, cela ne se justifiait pas.

**Mme le Maire :** Ah bah la oui, effectivement, si ça devait se faire ...

**Jean-Louis Martinelli :** Alors il faut la justifier aussi pour la zone AUb. Pour la zone AUa, je dis simplement que l'AUA, pour le coup, l'AUA, on peut dire qu'effectivement, on a un million d'euros de travaux. Donc on peut le justifier. On a un estimatif de 800 000 euros de travaux pour la voirie, et on a de l'assainissement, à mon avis, que je n'ai pas estimé, mais à mon avis, ça va être autour de 150 000 à 200 000 €. Donc on peut dire qu'on a environ un projet à un coût d'à peu près 1 million d'euros pour l'aménagement de la zone AUa, donc ça justifie que la taxe de 20%

**Mme le Maire :** La zone AUa n'existe plus.

**Jean-Louis Martinelli :** Si, elle existe. 2AU ne veut pas dire qu'elle n'est pas urbanisable.

**Mme le Maire :** Oui, mais pour l'instant, elle est gelée.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais 2AU, ça ne veut pas dire que c'est une zone AU. Les zones AU relèvent de la taxe d'aménagement.

**Dominique Muriel :** Alors, le STECAL, je me pose plusieurs questions, et que j'avais déjà posées d'ailleurs, puisqu'on en avait discuté autour du 10 avril. Quand tu nous avais présenté ton tableau, il y avait des données dedans, par rapport à JSI, par rapport au montant de la taxe foncière, foncière bâtie, etc.,

**Mme le Maire :** On avait calculé une taxe à...

**Jean-Louis Martinelli :** on avait calculé une taxe à 5 %, un peu moins de 200 000.

**Dominique Muriel :** Voilà. Parce que, sur le coup, là, quand il avait été proposé dans un premier temps 20 %, le max, Atma avait à priori...

**Mme le Maire :** Ils ont fait des bonds.

**Dominique Muriel :** Par contre, dans cette taxe-là, est-ce qu'il a été pris en compte la totalité des frais que vont... Alors, quand je dis pour calculer la taxe, c'est-à-dire que... Oui, pour calculer, est-ce qu'il a été pris en compte la totalité des frais qui vont être engagés dans cette zone-là, de manière à pouvoir ajuster... Si on doit taper sur 20 % et présenter 20 %, parce que ça risque de... Ou si on doit taper sur... sur 15 ou 10. Donc, est-ce qu'on a des données un peu plus avancées par rapport à la dernière fois ? Parce que la dernière fois, tu nous avais dit que par rapport à JSI, il y aurait un chiffrage, tu lui demanderais un chiffrage un petit peu plus complet concernant notamment...

**Mme le Maire :** Oui on l'avait dit la dernière fois c'était le chiffrage de JSI, c'était ça... Mais c'est une estimation aussi.

**Dominique Muriel :** Ce que je veux dire, c'est qu'à ce moment-là, on avait dit : ok, d'accord, c'est une estimation, et tu nous avais dit...

**Mme le Maire :** parce qu'on avait, en fait...

**Dominique Muriel :** Qu'on aura un chiffrage plus complet

**Mme le Maire :** Non. J'ai dit, si vous avez juste fait la bande de roulement, et quand on en avait discuté après, on s'est dit : oui, mais il faudra peut-être faire une bande cyclable, faire des aménagements pour réduire la circulation, peut-être l'agrandissement de la voie. Et moi, ce que j'ai fait, c'était juste la bande de roulement, à ce moment-là. Je n'ai pas fait des trucs complémentaires. Parce que... c'est là où l'on va prendre le cabinet d'études.

**Christian Vallée :** Et c'est là où j'ai dit qu'au lieu de 3m, il fallait 4m.

**Mme le Maire :** oui effectivement c'est ce que l'on avait dit.

**Dominique Muriel :** Alors, le truc est le suivant. Quand bien même tu ne peux pas engager la demande des devis préparatoires ou la demande d'estimation un petit peu plus poussée, et notamment celle qui concernait les aménagements qui n'avaient pas été chiffrés à l'initial, quand tu nous as présenté les chiffres au mois d'avril, est-ce que ça a avancé ?

**Mme le Maire :** Non, parce qu'il fallait quand même voir si on disposait...

**Dominique Muriel :** Est-ce qu'on peut, sur cette nouvelle loi, calculer une taxe qui serait... En sachant qu'on devait aussi voir que globalement, ce que ça allait nous coûter, et notamment, est-ce que tu as anticipé sur l'audit sur la circulation ? Alors, pas l'audit de circulation, comment on appelle ça... l'audit de circulation sur le village, afin qu'on puisse avoir, à un moment donné, rapidement des données pour pouvoir se dire : ben, là, on passe, là, on ne passe pas, et mettre des chiffres.

**Mme le Maire :** J'ai un rendez-vous prévu avec Cositrex le 24 juin pour le planning. Je vais déjà voir avec eux par rapport au planning. Une étude prend du temps.

Quelqu'un dit : Le sujet c'est bien pour septembre ?

**Dominique Muriel :** Je suis d'accord pour trouver quelqu'un pour septembre, mais à un moment donné, ce quelqu'un, il va devoir nous remettre un chiffrage. Ce chiffrage, on va devoir le remettre.

**Aurélié Piacenza :** Il doit proposer des options, je ne vois pas les choses de la même façon, pour moi il va déterminer par quels endroits on passe donc, la logistique, etc., et selon ces options, ajuster les besoins.

**Mme le Maire :** Cositrex, il fait organisation de la circulation, stationnement, étude de trafic et de circulation, modélisation et simulation, enquête et comptage, et aménagement des voies et des parkings.

**Dominique Muriel :** Nous devons statuer sur une taxe d'aménagement déterminée avant fin juin, applicable dès le 1er janvier 2026, mais sans étude, on ne peut pas chiffrer précisément. Soit on prend le maximum pour sécuriser et le porteur de projet va faire enfin... Comment on peut...

**Aurélié Piacenza :** Il y a trois moyens de financer les équipements publics : taxe d'aménagement et à titre conservatoire, une fois de plus, moi je pense qu'on doit fixer un taux ce soir ; la ZAC, taxes pour très gros projets ; ou un PUP (convention mairie/porteur de projet). Donc dans tous les cas on va chiffrer

un montant pour l'étude de circulation. Si la participation des publics associés, des Gallusiens... à partir de cette étude de circulation fait que l'on décide de voter pour la modification du PLU, il y aura soit la taxe d'aménagement, soit la possibilité de faire un PUP.

**Mme le Maire :** Attends, il y avait aussi une possibilité, ATMA avait dit qu'ils pouvaient peut-être prendre en charge une partie de la voirie.

**Dominique Muriel :** Mais non ce sont des chiffres qu'il nous faut pour une taxe, des chiffres !

**Jean Louis Martinelli :** C'est ce que dit Aurélie. Si tu veux que quelqu'un prenne en charge de la voirie dans un projet, il faut que ça soit fait avec une convention. Mais attention cette convention, elle a aussi des avantages et des inconvénients.

Que ce soit un PUP, que ce soit un autre montage, il faut prendre « ceinture et bretelles » sur ce sujet-là. Le point de départ de « ceinture et bretelles », c'est l'estimation des coûts réels, les plus réels possibles.

**Dominique Muriel :** Des coûts et aussi de ce que ça va nous rapporter.

**Christian Vallée :** De toute façon au départ, ça ne va pas rapporter.

**Dominique Muriel :** On peut faire un amortissement aussi... à un moment donné, quand tu montes un dossier financier tu regardes aussi les projections.

**Jean-Louis Martinelli :** Je ne dis pas le contraire, c'est juste que tu ne me laisses pas aller au bout de ce que je veux dire.

**Dominique Muriel :** C'est un dossier qu'il faut prendre à bras le corps et donc il faut le regarder à la loupe en se disant comment on va faire parce qu'à un moment donné, on décide de s'engager et de prendre en charge parce que l'on veut et que l'on peut à cause de ça.

**Jean Louis Martinelli :** Je suis d'accord, mais pour moi, déjà, ce que l'on regarde dans l'absolu, ce sont les coûts, et quels sont les coûts ? Pour les coûts, je me souviens très bien, parce que le sujet a été évoqué le 10 avril, on avait écrit et on avait posé la question sur la taxe d'aménagement. On avait mis en évidence que le devis que l'on avait n'était pas suffisant à cause des largeurs de voirie, d'un non-aménagement des espaces piétonniers ou d'un certain nombre de choses. Et donc à ce moment-là, tu nous avais dit, et tu savais qu'il fallait que ce soit délibéré fin juin, je l'ai noté : « Madame le maire précise que ces aménagements ne sont pas chiffrés dans l'estimation donnée par JSI, mais qu'ils seront pris en charge dans un chiffrage plus complet qui sera établi d'ici deux mois », donc juin. Ce que je comprends aujourd'hui, c'est que l'on n'a pas le projet de chiffrage.

**Mme le Maire :** Mais je le chiffre comment le projet ? J'appelle le cabinet d'étude alors que je n'ai pas de budget.

**Jean-Louis Martinelli :** Mais ça n'a rien à voir, c'est quelque chose de facile que de faire un devis.

**Mme le Maire :** Mais pour faire un devis, il faut quand même des éléments. Je ne peux pas signer un devis en....

**Jean-Louis Martinelli :** On ne parle pas de signer.

**Mme le Maire :** Ah bah si quand même, comment veux-tu qu'ils me fassent une étude si...

**Jean-Louis Martinelli :** On parle d'estimation, on ne parle pas de signature. Avant de signer... tu ne les as pas signés les devis pour le bassin ?

**Mme le Maire :** Mais non je ne les ai pas signés, c'est une estimation.

**Jean-Louis Martinelli :** Eh bien, ça ne t'empêchait pas de faire la même chose pour le Lieutel. C'est ce que tu avais dit et c'était logique. Avant de délibérer sur la taxe d'aménagement, il fallait qu'on ait les travaux le plus proche du réel au moins pour le Lieutel.

**Mme le Maire :** Des devis que j'ai signés en 2024.

**Jean-Louis Martinelli :** Je n'ai pas parlé de signature de devis, j'ai parlé d'estimation.

**Mme le Maire :** Des estimations qui ont été faites en 2024.

**Christian Vallée :** Sur 3m de large.

**Dominique Muriel :** Mais non, 3m de large c'était quand ? C'était au mois de mars ou au mois d'avril.

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, au mois de mars, tu as raison. Mais sans voie piétonnière, sans les aménagements qu'on avait envisagés... Donc aujourd'hui, on ne l'a pas, le devis.

**Dominique Muriel :** Le problème c'est que, là, il y a trois solutions qu'elle a expliquées, Aurélie. Donc oui, il faut que l'on statue, mais qu'est-ce qu'on va mettre en face ?

**Dominique Muriel :** Donc cette taxe-là, elle va être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Or de ce que je sais, le permis de construire il ne sera attribué qu'en 2026. Donc ça veut dire que l'on va appliquer une taxe d'aménagement qui n'est pas forcément le reflet de ce que ça va nous coûter.

**Carole Alonso :** Oui, ça on le sait.

**Dominique Muriel :** Alors qu'est-ce que l'on fait ? On doit délibérer, sinon c'est à 5%.

**Christian Vallée :** On aligne à 15% pour avoir un budget d'environ 800 000 à 1 million d'euros.

**Jean-Louis Martinelli :** On avait un premier chiffrage à 460 000 si je me souviens bien. Le principal c'est 460 000, mais pour une voirie qui ne correspond pas à ce qu'on doit faire.

**Mme le Maire :** Si on rajoute une piste cyclable...

**Jean-Louis Martinelli :** J'ai fait des simulations, j'ai repris le devis de JSI et j'ai fait des simulations pour regarder par rapport aux largeurs de voies notamment ce que ça donnait. Je n'ai même pas pris en compte les aménagements piétonniers et rien que comme ça, on flirte avec les 800 000 euros avec un prix de mètre linéaire de voirie. Je considère donc qu'avec les aménagements qu'on va avoir, au lieu de 460 000 €, on va avoir 800 000 € au minimum. La question, après, c'est comment on couvre ces 800 000 € ?

**Christian Vallée :** Avec 15%.

**Jennifer Fort :** On tourne en rond, je propose 10%.

**Christian Vallée :** Mais non c'est trop faible 10%.

**Jennifer Fort :** Trop faible ?

**Carol Alonso :** Ah non mais si on va au-dessus de toute façon, il ne se fait pas. C'est un choix à faire. Soit-on ne veut pas du château...

**Christian Vallée :** Si on lui fait un cadeau, on paie l'addition.

**Aurélie Piacenza :** Si en réalité on est contre le projet on peut voter tout de suite...

**Carol Alonso :** À plus de 10%, ils ne le feront pas.

**Dominique Muriel :** Mais c'est l'argent de tout le monde ! Alors à nous combien ça nous coûte ?

**Jennifer Fort :** Dominique, s'il y a une majorité qui est contre le projet, on va tout de suite à 20% et ils ne le feront pas...

**Christian Vallée :** On est pour, mais avec un taux qui permet d'amortir les travaux.

**Jennifer Fort :** Alors vous proposez combien ?

**Christian Vallée :** 15%

**Jean-Louis Martinelli :** 5% ça fait un peu moins de 200 000 €, donc 20% c'est un peu moins de 800 000 €, c'est aussi simple que ça.

**Mme le Maire :** On était partis sur 800 000 euros à 20%.

**Dominique Muriel :** C'est ça, 15%, ça fait 600 000 €, et j'avais même dit le seuil psychologique des 500 000 €. Pour le coup, il ne faut pas dire que l'on n'a pas envie du projet. Ça, ça n'a rien à voir avec la taxe d'aménagement qui doit se calculer.

**Carol Alonso :** Ils ont dit qu'à 20%, ils ne le feront pas.

**Dominique Muriel :** On n'a pas dit 20 %, mais pourquoi pas 15 % ? On est en train de faire de la dichotomie, un coup 20 %, un coup 5 %, un coup 10 %, un coup 15 %.

**Carol Alonso :** Non mais là, on fait par rapport à eux.

**Christian Vallée :** Non c'est par rapport à Galluis !

**Carol Alonso :** C'est par rapport au projet du château, si on veut qu'il se fasse ou pas ! En même temps, je suis d'accord avec vous sur les travaux. De toutes façons, c'est compliqué, on le sait. Ils nous ont dit qu'ils allaient prendre en charge une partie. On ne sait pas combien.

**Jean-Louis Martinelli :** Ils ne peuvent pas prendre en charge une partie. C'est ce que t'expliquait Aurélie, si tu veux qu'ils prennent en charge une partie, il faut faire une convention. Et si la commune fait une convention comme celle-là, elle ne perçoit pas la taxe d'aménagement

**Carol Alonso :** Ça dépend de la convention

**Jean-Louis Martinelli :** Non... c'est l'un ou l'autre.

**Dominique Muriel :** Donc, sur ce coup-là, je ne vois pas pourquoi on met 15%. Je dirais qu'on reste au maximum, sinon c'est comme jouer au loto.

**Aurélie Piacenza :** Plus le taux est haut, moins le projet a de chances de se faire, donc en conscience, plus on la vote haut, plus on se dit qu'il y a moins de chance que ç ase fasse.

**Jean-Louis Martinelli :** Imaginons que le projet ne se fasse pas. Parce que, de ce que j'ai compris, ce qui nous avait été dit et que je peux dire maintenant que le temps est passé, le 30 avril on signe avec Mr Blot-Lefevre, ils nous l'ont dit lors de la visioconférence que l'on a eue ensemble. Maintenant, on peut le dire parce que la date est passée... Je constate que, à ma connaissance, ils n'ont pas encore signé. Ça aurait été un gage pour nous qu'ils signent. Ils avaient dit, en gros, vous approuver le projet du PLU... c'était le message, c'était subliminal, ne transformez pas mes propos dans le compte rendu. Le message subliminal qui était passé, c'était quand on a parlé de la taxe d'aménagement, ils ont dit : « Ah oui, mais attendez, si vous mettez cette taxe d'aménagement, nous on était prêt à acheter, du coup ça change tout ». Ils ont dit aussi : « Nous on était prêts à signer ». Donc il ne faut pas se leurrer, si jamais le projet ATMA, pour une raison x, y ou z, ne se faisait pas et que le PLU était approuvé, on ne sait pas ce qu'il va y avoir derrière.

**Carol Alonso :** C'est ce que l'on a dit depuis le départ.

**Jean-Louis Martinelli :** On ne sait pas s'il y aura PUP, pas PUP... On ne sait pas ce qui arrivera après et ce qu'il va faire. On doit donc prendre des mesures qui sont dans l'intérêt de la commune. Le projet d'ATMA me plaît, mais je regarde l'intérêt de la commune quand je décide quelque chose. L'intérêt de la commune pour moi, c'est d'être protecteur.

**Dominique Muriel :** Attends Carol, mais tu as dit tout à l'heure, ils n'accepteront pas.

**Carol Alonso :** Mais moi, qu'il y ait ATMA ou pas je m'en fiche, je vois pour l'intérêt de la commune. Maintenant, s'il n'y a pas ATMA, j'ai peur que ce soit après comme on avait avant avec les mariages...

**Jean-Louis Martinelli :** Non mais c'est légitime ce que tu dis. Je ne dis pas le contraire.

**Mme le Maire :** Donc à un moment donné, il faut quand même que l'on fixe un taux, ou alors on reste à 5% ?

**Plusieurs voix :** Non ! Non !

**Christian Vallée :** On met 15%.

**Dominique Muriel :** On leur donne tant qu'à faire...

**Mme le Maire :** C'est le taux pour toute la commune les 5%. Si on ne délibère pas, c'est 5%. 10%, on avait dit que ça serait...

**Dominique Muriel :** Une demie-route...

**Jean-Louis Martinelli :** En sachant que l'on n'a pas de subvention. Les triennaux, on n'a pas de certitude, et les travaux, il faudra les faire.

**Carol Alonso :** On met entre 10 et 15 : 12%.

**Christian Vallée :** On met 15%.

**Dominique Muriel :** Non, non, on ne fait pas de la dichotomie comme ça.

**Carol Alonso :** Moi je veux bien, mais il va bien falloir leur donner un chiffre.

**Dominique Muriel :** Je rebondis sur ce que dis Annie quand elle dit qu'a priori, ça ne sera pas en 2026. En fait, c'est quoi le vrai planning ? Vous savez un peu comment ils avancent ?

**Mme le Maire :** S'ils doivent déposer un dossier de PC, ça sera avant... le temps que ça passe dans les services : 6 mois d'instruction. Et s'il y a des pièces complémentaires : c'est 2027.

**Jean-Louis Martinelli :** Je ne suis pas du tout sûr de ça. Leur modèle économique ne tient pas jusque 2027. Si c'est 2027, ils ont clairement expliqué que leur modèle économique ne tenait pas.

**Mme le Maire :** Après, il y a des délais administratifs qui ne sont pas compressibles. Franchement, je pense qu'il est parfait le projet.

**Dominique Muriel :** Ça veut dire que là on délibère pour un taux et on a le temps de travailler correctement dès maintenant.

**Mme le Maire :** Dès septembre.

**Dominique Muriel :** Non pas septembre.

**Aurélie Piacenza :** Tu ne vas pas faire l'étude de la circulation au mois de juillet-août quand il n'y a personne dans le village.

**Dominique Muriel :** Non, c'est vrai, je suis d'accord.

**Jennifer Fort :** Je propose 12%.

**Christian Vallée :** Non, 15%.

**Jean-Louis Martinelli :** Si vous dites que ça ne sera pas avant 2027, il faut mettre 20%. En mettant 20%, si on est sûr que ça ne se fait pas en 2027 alors...

**Sébastien Boulanger :** Moi je dirais 15%, ça montre un geste de notre part, mais en même temps on ne se met pas une balle dans le pied.

**Dominique Muriel :** On met fort quand même pour s'assurer, si ça se fait en 2026 et si ça ne se fait pas, ça sera revoté plus tard avec tous les éléments pour travailler.

**Sébastien Boulanger :** Si on le laisse à 20%, on les tient au courant que ce sera revoté dans un an.

**Mme le Maire :** On essaie à 20% ? Personne n'est d'accord sur 20%, 15% alors ?

**Jean-Louis Martinelli :** On ne se met pas au maxi mais on est protecteur

**Christian Vallée :** on montre qu'on fait un effort.

**Mme le Maire :** 15% alors, et sur les autres zones on reste à 20%.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants,  
Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1635 quater A et suivants et 1639 A et suivants,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé le 12 décembre 2011, modifié les 8 février 2017 et 13 avril 2023,

Vu la délibération n° 2022/41 du 8 septembre 2022,

Considérant que conformément aux articles 1635 quater L et quater M du Code général des impôts, le Conseil municipal fixe un taux de la part communale de la taxe d'aménagement compris entre 1 et 5%,

Considérant que l'article 1635 quater N du code général des impôts prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être majoré jusqu'à 20% dans certains secteurs, si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipements publics généraux.

Considérant enfin, qu'en cas de vote d'un taux supérieur à 5 % dans un ou plusieurs secteurs, les contributions mentionnées au d du 2° et au 3° de l'article L. 332-6-1 du code de l'urbanisme, dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, ne sont plus applicables dans ce ou ces secteurs.

Madame le Maire propose de fixer les taux de la part communale de la taxe d'aménagement applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est enfin rappelé que l'ensemble des taux fixés par la délibération du 8 septembre 2022 susvisée restent applicables jusqu'au 31 décembre 2025.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

#### **Ont voté pour :**

Mme le Maire, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

#### **Ont voté contre :**

Georges WILLEMOT

#### **S'est abstenue :**

Carol ALONSO.

#### **DECIDE**

D'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- De maintenir le taux de **5 %** sur l'ensemble du territoire communal ;
- D'instituer un taux majoré de **15 %** pour le secteur du château du Lieutel, identifié en annexe (parcelles cadastrées **X0160, X0166 et X0189**). Ce secteur a vocation à accueillir des constructions nouvelles dans le cadre d'une future exploitation économique du site, renforçant ainsi l'attractivité du territoire. Cette nouvelle vocation impliquera la réalisation

de travaux substantiels de voirie sur l'avenue du Lieutel, afin de tenir compte de la circulation générée par cette activité et d'accompagner cette démarche tendant à rendre ce secteur plus attractif.

- D'instituer un taux majoré de **20 %** sur les secteurs **AUi, AUa, AUb et UI** du PLU. Ces zones, appelées à accueillir de nouvelles constructions, nécessiteront la réalisation de travaux de voirie et de réseaux, notamment un bassin de rétention d'eaux pluviales.

La présente délibération est transmise aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle a été adoptée.

#### **DIVERS :**

**Mme le Maire :** En divers, rappel : rendez-vous avec le cabinet d'études le 24 juin. Les comptes de la CRC sont disponibles sur le site de la commune et vous les avez reçus par mail.

**Dominique Muriel :** Pour le dossier du Lieutel et toutes les approches techniques et financières, tu comptes t'organiser comment ? Est-ce que tu prends tout en main et tu nous fais part des infos ou alors on pourrait essayer de remettre autour de la table des compétences ?

**Mme le Maire :** Pour l'instant, je gère seule, car c'est compliqué.

**Dominique Muriel :** Justement, on te soulage. Sur ce dossier, il faut être sérieux. Et quand aura lieu la réunion publique ?

**Aurélié Piacenza :** On ne va pas faire de réunion publique si on n'a pas d'éléments concrets. Il faut que la réunion publique soit dans tous les cas avant le vote.

**Dominique Muriel :** Qu'elle soit aussi peut-être avant le commissaire enquêteur.

**Mme le Maire :** Les PPA, c'était jusqu'au 5 juin...

**Jean-Louis Martinelli :** Annie, est-ce que tu peux nous dire quand aura lieu l'enquête publique ?

**Mme le Maire :** Je regarde le planning.

**Sébastien Boulanger :** Sur la voirie, que leur demandes-tu exactement ?

**Mme le Maire :** Rien pour l'instant, je ne les ai pas vus.

**Sébastien Boulanger :** D'accord. Mais tu vas leur demander quoi alors ?

**Mme le Maire :** Plein de choses, tout ce qu'ils peuvent proposer pour les rues de la Gare, Labarraque, de la Tuilerie, des Bois, l'avenue du Lieutel...

**Sébastien Boulanger :** Donc, tu auras des chiffres d'estimation de circulation et des préconisations ?

**Mme le Maire :** Je vais déjà le recevoir et tu sauras ce qu'il peut proposer. Après, peut-être essayer d'en avoir un autre aussi.

**Jean-Louis Martinelli :** Pour l'étude de circulation, il est aussi et surtout souhaitable de leur fournir un cahier des charges et il faut le préparer ce cahier des charges. Ce n'est pas juste leur dire : faites une étude de circulation.

**Dominique Muriel :** On peut monter les dossiers techniques, poser les questions, définir un planning d'action. Il faut qu'on se mette à travailler un jour. Mais quand ? et sinon après on va encore pédaler pour avoir les infos.

**Sébastien Boulanger :** On attend le verdict pour l'enquête publique.

**Dominique Muriel :** S'il faut regarder les chiffres, regarder certaines choses je suis en vacances au mois de juillet mais pas au mois d'août, je me porte volontaire.

**Carol Alonso :** Ça m'étonnerait que l'on ait signé le devis avant le mois d'août.

**Mme le Maire :** On en avait parlé à la CRC qu'on avait l'étude, mais je ne sais pas combien ça va coûter. Peut-être autour de 10 000 €, mais c'est peut-être 15 000 €, peut-être 20 000 €, je ne sais pas.

**Jean-Louis Martinelli :** Ça veut dire qu'on pouvait la financer avec les restes à réaliser (RAR) ?

**Mme le Maire :** Non. Ce n'est pas le RAR, c'est le budget primitif (BP). Je vous dirai exactement combien ça va coûter, et ce qu'il propose.

**Dominique Muriel :** Je voudrais savoir quand est-ce que l'on va travailler sérieusement ? Il faudra avoir les données pour présenter quelque chose à la réunion publique avant l'enquête publique. Ça dépend des scénarios proposés.

**Jean-Louis Martinelli :** Et si l'étude, on la met en fonctionnement ?

**Mme la secrétaire de mairie :** Oui c'est possible

**Jean-Louis Martinelli :** Eh bien mettons là en fonctionnement alors

**Mme le Maire :** oui. Je le reçois, je vous dis exactement combien ça va nous coûter, ce qu'il nous propose.

**Jean-Louis Martinelli :** Donc l'enquête publique, ce n'est pas avant septembre. Sur l'étude de voirie, il faut un cahier des charges sérieux, il ne faut pas le déléguer à l'entreprise, il faut vraiment que l'on y réfléchisse.

**Christian Vallée :** En réunion de travail.

**Dominique Muriel :** Deux choses, il faudra avoir les données pour pouvoir présenter quelque chose à la réunion publique avant le...

**Aurélié Piacenza :** On n'a pas le choix, ça dépend des scénarios, quand est-ce qu'ils nous sont proposés.

**Jean-Louis Martinelli :** La réunion publique doit absolument avoir lieu avant l'enquête publique, pas après.

**Aurélié Piacenza :** L'étude de circulation dure entre deux semaines et un mois suivant le nombre de rues et selon ce que l'on demande. On reçoit ensuite les propositions de scénarios, et on organise une nouvelle réunion après pour les discuter.

**Jean-Louis Martinelli :** Tout ça s'organise et se planifie. Tu ne peux pas faire une enquête publique en septembre et avoir les résultats de l'étude de circulation en octobre. Ce n'est pas possible Il faut se rappeler de l'engagement pris le 21 mars. Entre le 21 mars et le 15 avril, on pouvait faire le nécessaire et engager les démarches et démarrer.

**Dominique Muriel :** Exactement

**Jean-Louis Martinelli :** En plus, le 21 mars, on avait dit au gens que le conseil municipal avait déjà commencé à travailler, donc il s'est passé 25 jours.

**Aurélié Piacenza :** Et il ne s'est rien passé en 25 jours ?

**Jean-Louis Martinelli :** Non !

**Dominique Muriel :** Non, mais même avant parce que l'on a appris le jour même de la réunion publique que l'on avait « travaillé sur le sujet ». Il faut arrêter de dire on va se mettre à travailler sans le faire, il faut s'y mettre tout de suite. Entre le 21 mars et le 15 avril, on avait largement le temps de commencer et de pouvoir faire l'étude. Pourquoi on ne fait pas un comité ?

**Jean-Louis Martinelli :** Avant de partir, une dernière question. On avait demandé 3 fois des documents : l'analyse financière des offres du projet énergétique, les devis et les compositions du projet énergétique...

**Mme le Maire :** L'analyse des offres énergétiques ?

**Jean-Louis Martinelli :** Oui, l'analyse financière des offres qu'a fait le maître d'œuvre. Il t'avait écrit pour te dire qu'il avait fait.

**Mme le Maire :** Mais ça ne te donnera rien. On a stoppé...

**Jean-Louis Martinelli :** Mais il l'a faite, l'analyse des offres. Je souhaite la voir. Je souhaite voir les propositions, les devis. Je les ai demandés. On a demandé d'autres documents également. Ça c'était pour l'énergétique. Et pour le Lieutel, mais on a eu la réponse ce soir, il n'y a pas de document en fait sur l'étude de circulation. On avait demandé le cahier des charges... mais la conclusion, c'est qu'il n'y en a pas. Mais par contre sur l'énergétique...

**Mme le Maire :** Je peux te le donner mais...

**Jean-Louis Martinelli :** Ça fait un mois que je le demande.

**Mme le Maire :** De toute manière que je te la donne demain ou hier on ne peut rien en faire.

**Jean-Louis Martinelli :** Les étudier prend du temps !

**Mme le Maire :** On en est à les recevoir pour négocier, ce ne sont donc pas des prix fermes et définitifs.

**Jean-Louis Martinelli :** Ce n'est pas le sujet, la négociation. Ils ont envoyé des propositions que tu dois nous communiquer.

**Mme le Maire :** Ce sont des documents de travail.

**Jean-Louis Martinelli :** Les propositions, pour toi, sont des documents de travail ?

**Mme le Maire :** Mais bien sûr. Ça fait partie d'un appel d'offres, pour le moment il est suspendu.

**Jean-Louis Martinelli :** Il faut écrire au préfet pour avoir les documents ? Donne-les-nous, ça sera plus simple.

**Mme le Maire :** Mais tu peux...

**Christian Vallée :** C'est de la rétention d'informations.

**Mme le Maire :** Absolument pas.

**Jean-Louis Martinelli :** Il y a eu l'analyse financière des offres, des propositions, des devis ...

**Mme le Maire :** Il y a pour l'instant des propositions qui ne sont pas pour l'instant fermes, on est en négociation, on devait recevoir les entreprises. Qu'est-ce que ça va donner ?

**Jean-Louis Martinelli :** Je vais regarder la complétude des documents, je vais aussi regarder si tous les lots étaient concluants. Et je voudrais savoir si l'appel d'offres a été fructueux, notamment

**Mme le Maire :** On a un AMO pour ça qui est rémunéré avec un budget. Pour le moment tout est stoppé et ça reprendra...

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil s'est terminée à 00h15.

Le Maire,



Mme le Maire